

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Séance plénière
du jeudi 24 mars 1994**

**Plenaire vergadering
van donderdag 24 maart 1994**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	72
DELIBERATION BUDGETAIRE	72
RAPPORT SUR «L'ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES- CAPITALE»	
Discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Jan Béghin, Paul Galand, rapporteurs, MM. Hervé Hasquin, Dolf Cauwelier, Mmes Sylvie Foucart, Martine Payfa, Magdeleine Willame-Boonen, MM. Rufin Grijp, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes, Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes	72
Vote nominatif	88

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	72
BEGROTINGSBERAADSLAGING	72
VERSLAG OVER DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTE- DELIJK GEWEST»	
Bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Jan Béghin, Paul Galand, rapporteurs, de heren Hervé Hasquin, Dolf Cauwelier, mevrouwen Sylvie Foucart, Martine Payfa, Magdeleine Willame-Boonen, de heren Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen, Didier Gosuin, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen	72
Naamstemming	88

PRESIDENCE DE M. EDOUARD POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER EDOUARD POULLET, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 30.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du jeudi 24 mars 1994.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van donderdag 24 maart 1994 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme Huytebroeck, mevrouw Neyts-Uyttebroeck, de heer De Berlangeer.

DELIBERATION BUDGETAIRE

BEGROTINGBERAADSLAGING

M. le Président. — Une délibération budgétaire a été transmise à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune par le Collège réuni.

Elle figurera au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance. (*Voir annexe.*)

Een begrotingsberaadslaging wordt door het Verenigd College aan de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie overgezonden.

Zij zal in het *Beknopt verslag* en in het *Volledig verslag* van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlage.*)

**RAPPORT SUR L'« ETAT DE LA PAUVRETE
DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »**

Discussion

**VERSLAG OVER DE « STAAT VAN DE ARMOEDE
IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »**

Bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport.

Aan de orde is de bespreking van het verslag.

Het woord is aan de heer Béghin, corapporteur.

De heer Jan Béghin, rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, ik ben er bijzonder over verheugd dat men zo talrijk is opgekomen voor de bespreking van het verslag over de armoede in Brussel, net zoals ik zeer tevreden ben dat zowel radio als televisie hier aanwezig zijn om dat debat te verslaan. (*Rumoer in de zaal.*)

Mijnheer de Voorzitter, heren leden van het College, Collega's, het armoederapport dat wij vandaag bespreken, vindt zijn oorsprong in de ordonnantie ter opstelling van een jaarverslag over de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, goedgekeurd op 11 juli 1991 door de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Als gevolg daarvan is het Verenigd College verplicht jaarlijks een syntheserapport te publiceren en dit aan de Brusselse verkozenen voor te leggen om een debat over de armoede, de evolutie ervan en de middelen om haar te bestrijden, mogelijk te maken.

Mevrouw de T'Serclaes schreef, als initiatiefneemster, het volgende in haar toelichting: « Op het ogenblik dat men de inspanningen op de voorgrond stelt om het belang voor ons Gewest te bevorderen op het vlak van de economie en de essentiële rol ervan in Europa en de wereld van morgen, moet het lot van de minstbedeelden ons als wetgever en als overheden in het algemeen aanspreken. »

Deze motivatie werd in 1991 door bijna alle politieke partijen bijgetreden en is vandaag nog meer waar; immers de verslechtering van de economische toestand doet de armoede en het beroep op bijkomende ondersteuning toenemen. Liever vandaag dan morgen moeten wij in dit parlement het debat over de toenemende armoede voeren, de evolutie ervan bestuderen en de middelen leren kennen om tegen de armoede te kampen.

Dank zij de ordonnantie — en dit zal misschien later van historisch belang blijken — zal de armoede jaarlijks op een systematische manier worden bestudeerd. De OCMW's verlenen hun medewerking, aangezien zij verplicht zijn jaarlijks een activiteitenverslag aan het Verenigd College voor te leggen.

Zoals reeds gezegd moet het syntheserapport een debat in deze vergadering mogelijk maken. Het verslag opgesteld namens de Commissie voor de Sociale Zaken, vormt hiervoor de basis.

Het ligt geenszins in mijn bedoeling om als verslaggever een uiteenzetting te geven over het syntheserapport zelf, aangezien dit ons te ver zou leiden.

De heer Carton, de belangrijkste mede-auteur van het onderzoek, heeft een aantal indicatoren aangeduid die specifiek zijn voor het Hoofdstedelijk Gewest en die verontrustend zijn naar de toekomst toe en tevens de basis vormen van het debat van vandaag.

Uit de indicatoren werkgelegenheid, huisvesting en inkomen blijkt dat: de verarming van de Brusselse bevolking de jongste tien jaar is toegenomen; de bestaansonzekerheid en de armoede in Brussel groter zijn dan in de rest van het land; de ongelijkheden hoe langer hoe meer dreigen te verscherpen; in het Gewest een interne dualisering aan de gang is: te veel rijke alleenstaanden

den en arme kroostrijke gezinnen, te weinig modale gezinnen en modale inkomens; het aantal vrouwen en jongeren die een onzeker bestaan leiden en in armoede leven, steeds toeneemt; één op tien Brusselaars in armoede leeft en ongeveer drie op tien Brusselaars te kampen hebben met bestaansonzekerheid.

Uit de analyse van de sociale indicatoren blijkt een geleidelijke dualisering van de sociale structuur te Brussel op het vlak van de inkomensstructuur van de inwoners enerzijds en op basis van ongelijke kansen van individuen anderzijds, naargelang hun sociaal-demografische eigenschappen.

Jonge gezinnen van gemiddelde omvang en met gemiddelde en toereikende inkomens zijn geneigd om buiten de stad te gaan wonen. De exodus weg van Brussel leidt tot een duale bevolkings- en inkomensstructuur, met langs de ene kant rijke gemeenten, soms wijken met welgestelde inwoners met een ruime keuze uit een brede waaier van huisvestingmogelijkheden en langs de andere kant arme gemeenten met kinderrijke en minder welgestelde gezinnen, waar de huisvestingskosten een brede hap betekenen in het huishoudelijk budget.

De dualisering van de sociale structuur kent vele aspecten. Het wegvallen van werk, huisvesting en gezin als structurerend element in het leven leidt vaak tot isolement, armoede, familiale onrust, huwelijksspanningen, werkloosheid, het verlies aan geloof in zichzelf, het verlies aan sociale en familiale erkenning.

De ontwrichting en geografische dualisering van de sociale structuur beïnvloedt alle aspecten van het dagelijkse leven van de risicogroepen. Onderwijs met twee snelheden, ongelijke toegang tot de gezondheidszorg, verkrotte en verloederde wijken, dakloosheid, delinquentie bij jongeren, drugverslaving en religieus conservatisme zijn maar enkele voorbeelden die de stabiliteit van onze samenleving en het samenleven bedreigen.

Dit rapport dat, op wetenschappelijke wijze deze dualisering in al zijn aspecten omschrijft en er een verklaring aan geeft, is mijns inziens één van de belangrijkste elementen van het debat van vandaag. Hier ligt ook de verdienste van de onderzoekers. Het is nu aan ons om aanbevelingen te doen aan het Verenigd College.

De onderzoekers hebben via een aangepaste methodiek gepoogd elementen naar voren te brengen die zeker aan bod moeten komen als men een denkoefening zoals vandaag doet en naar het beleid toespeelt.

Volgens de onderzoekers zijn de drie voornaamste oorzaken van de bestaansonzekerheid en de verarming, de wanorde op de huisvestingsmarkt, de wanorde op de arbeidsmarkt en het vraagstuk van de sociale banden, de eenzaamheid.

Voor de huisvesting stellen zij voor het opstellen van regels voor de vastgoedmarkt en sociale bemiddeling op het vlak van de privé-huurrelaties.

Voor het bevorderen van de werkgelegenheid zou het beleid de socio-professionele inschakeling en de bedrijfsonderhandeling nader tot elkaar moeten brengen en initiatieven op het vlak van de sociale economie en van de opleiding door het werk moeten ontwikkelen.

Inzake hulp aan personen zouden de dienstverleningssectoren in de toekomst de belangrijkste sectoren voor openbare investeringen moeten zijn. De vraag van gezinnen, bejaarden en zieken overtreft het aanbod.

Tot slot heeft de heer Carton enkele voorstellen gedaan aangaande de procedures voor het opstellen en het uitvoeren van maatregelen in de strijd tegen de armoede, naast voorstellen met betrekking tot de inhoud van de toekomstige jaarverslagen. Essentieel hierin zijn de bestanden van de 19 OCMW's die de basisgegevens vormen voor elk verantwoord wetenschappelijk

werk ter zake. Op middellange termijn vraagt men een Brussels sociaal observatorium op te richten.

Na de heer Carton, kwamen de commissieleden aan het woord.

Welke prioriteiten dienen te worden gelegd wanneer de middelen van de OCMW's verhogen?

Welke actie moet worden genomen voor het probleem van de vereenzaming?

Welke zijn de essentiële elementen bij een herfinanciering van het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn?

Welk gebruik kan men maken van dit verslag wat het gewestelijk beleid betreft, afgezien van de bevoegdheden van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie?

Onnodig u te vertellen dat de problemen van de werkloosheid en van een degelijke en betaalbare huisvesting voor iedereen, ter sprake kwamen.

De leden van de commissie waren het er bovendien mee eens dat er een ruimer onderzoek moet worden gevoerd dan bepaald in de ordonnantie. De commissie voor de begeleiding van het onderzoek stelt enkele prioritaire onderwerpen voor.

De vraag werd gesteld waar de steun van het OCMW bij voorrang naartoe dient te gaan en hoe men de signalementsbestanden van het OCMW kan verbeteren en vergemakkelijken?

De commissie besprak ook wat sommigen als de sociale welvaartsstaat omschrijven. Biedt deze nog voldoende sociale bescherming? Wat met de problematiek van de versnippering van de welvaartsinstellingen tengevolge van de federalisering? Hoe brengen we alle informatie samen nodig en nuttig voor een gecoördineerde openbare besluitvorming inzake sociale aangelegenheden?

Na het antwoord te hebben gehoord van de heer Carton op de vele vragen, aan- en opmerkingen besliste de commissie het advies in te winnen van de commissie voor het overleg met de Brusselaars van buitenlandse oorsprong, alsmede dit van de heer Eylenbosch, voorzitter van de conferentie van de voorzitters en de secretarissen van het OCMW.

Bij de algemene bespreking werd door de heer Galand een voorstel van aanbeveling voorgelegd, dat mits enkele wijzigingen door de commissie werd aanvaard en aan het verslag is toegevoegd. De heer Galand zal dit bespreken als mede-rapporteur.

Tenslotte vond de commissie het nodig de heer Eylenbosch als bevoorrechte getuige te ondervragen. Enkele elementen van zijn uiteenzetting zouden onze aandacht moeten genieten.

Naast de belangrijke rol die het OCMW speelt in de verzameling van de gegevens, nodig voor het armoederapport, stelt de heer Eylenbosch dat de OCMW's actief bij de discussies moeten worden betrokken aangezien zij elke dag opnieuw in de frontlinie staan. Overleg en inspraak over de prioriteiten zijn dus nodig. Verontrustend is volgens hem dat een aantal personen, tot 12- procent in Sint-Gillis, niet meer in orde zijn met hun sociale zekerheid en hun ziekenhuisfacturen niet meer kunnen betalen. Wat zijn de gevolgen hiervan op medisch vlak, vooral voor jonge kinderen?

Wat de huisvesting betreft, dient vooral de relatie tussen eigenaar en huurder te worden bestudeerd. Dat kansarmen 50 tot 60 procent van hun overlevingsinkomen moeten besteden aan huurgeld is verontrustend. De prijs en de kwaliteit van hun woningen moeten het voorwerp uitmaken van verdere studie.

De heer Eylenbosch vraagt ook meer aandacht voor jongeren en hun socio-professionele inschakeling.

Na de uiteenzetting, volgt de discussie met de commissieleden over de clandestienen, de politieke vluchtelingen, het aantal bestaansminimumtrekkers, de uitzetting van mensen uit hun woning, het aantal eenoudergezinnen, het inkomen van bejaarden, de al dan niet weigering tot toegang van het ziekenhuis en het werk van maatschappelijke werkers.

Ik dank de heer Galand voor zijn inzet om de aanbevelingen te formuleren en ik dank ook de secretaris van de commissie voor het goede werk dat hij heeft verricht.

In de commissie voor de Sociale Zaken was de discussie boeiend en leverde een schat aan gegevens op. De heer Galand zal in zijn uiteenzetting de aanbevelingen nader toelichten. (Applaus.)

M. le Président. — La parole est à M. Galand, co-rapporteur.

M. Paul Galand, rapporteur. — Monsieur le Président, Chers Collègues, M. Béghin nous a rendu compte des travaux de notre Commission.

Je vous présenterai, quant à moi, les recommandations que la Commission soumet à votre attention et vous propose d'approuver. Ces recommandations, volontairement synthétiques pour des raisons d'efficacité, sont présentées en deux parties.

La première concerne les recommandations pour l'élaboration du rapport 1994.

La deuxième concerne des actions prioritaires pour enrayer la paupérisation et y remédier, elle indique trois axes opérationnels sur lesquels elle insiste. Dans chacune de ces parties, la Commission a voulu retenir des enseignements fondamentaux du premier rapport, tant parmi ceux qui concernent la méthode de travail que ceux qui touchent au fond de la question.

Elle a voulu intégrer au mieux les différentes approches et sensibilités existantes au sein même de la Commission mais également celles des membres du Collège, des auteurs scientifiques et des acteurs de terrain.

Parmi toutes les suggestions, la Commission a fait des choix prioritaires suivant des critères de pertinence, d'urgence et de faisabilité.

Concernant donc la réalisation du rapport 1994,

Primo : la Commission a reconnu la pertinence de l'approche globale: ainsi que le Collège l'avait décidé pour le premier rapport, elle recommande de poursuivre dans cette voie. Les facteurs de pauvreté agissant les uns sur les autres et se renforçant mutuellement, parcelliser l'approche des phénomènes de pauvreté équivaut à se condamner à la caricature et à l'incompréhension. Mais le premier rapport a déjà avancé dans cette approche globale et des aspects particuliers peuvent donc être approfondis en 1994 sans trop de risques de les couper des fils conducteurs de cette première analyse.

Secundo : la commission propose quatre modes de perfectionnement des indicateurs sociaux: apporter une aide à la récolte des données, spécifier les indicateurs bruxellois, élaborer des indicateurs de «trajectoires sociales» (par exemple: non seulement le nombre de minimexés à telle date, mais d'où ils viennent et où ils vont d'année en année), enfin tirer profit, d'autres études de qualité établies à d'autres niveaux.

La nécessité de ce travail d'amélioration des indicateurs sociaux s'est imposée comme une urgence pour que les rapports

annuels renforcent d'année en année leur crédibilité et leur opérationnalité.

Tertio : la Commission nous propose de recommander en 1994 une implication plus rapide des acteurs sociaux de terrain, non seulement avant les conclusions du premier rapport que prévoit l'ordonnance, mais aussi en essayant d'intégrer dans le rapport final leur connaissance du vécu des personnes en situation d'exclusion sociale et en s'assurant d'une meilleure connaissance de leurs actions.

Cela s'inscrit dans la volonté de valoriser les forces vives de la lutte contre l'exclusion et pour la réinsertion sociale.

Quarto : la Commission précise des propositions de choix de recherche plus spécifiques pour le rapport 1994, dans le respect des mêmes critères: pertinence, urgence et faisabilité. A ce sujet, la Commission a fait un arbitrage politique en son sein. Elle était traversée par une pluralité d'approches et de sensibilités idéologiques qui, au cours des débats se sont en partie révélées complémentaires.

Comme priorité de recherche, la Commission vous propose donc de retenir quatre points:

- 1) l'accès aux soins de santé et les possibilités de suivi médical en insistant sur la recherche des procédures de réintégration dans le système de la sécurité sociale;
- 2) l'insécurité d'habitat;
- 3) les passages hors et vers le marché du travail des personnes précarisées;
- 4) l'isolement social.

Ces priorités ont des effets en cascade. Elles peuvent avoir une influence rapide au niveau de l'action sociale. Dans le rapport vous trouverez des suggestions d'autres priorités à réévaluer pour les années futures.

La deuxième partie des recommandations qui concerne les actions prioritaires prend plus en compte l'urgence et l'efficacité.

Le premier axe concerne les CPAS, l'un des «socles durs» de la lutte contre la pauvreté comme le rappelait M. Grijp dans son introduction au premier rapport. Mais il ne s'agit pas d'une action sans discernement puisque la Commission recommande de renforcer leurs moyens humains et matériels sur la base d'évaluation des besoins et des initiatives sociales.

Le second axe concerne le logement et plus particulièrement l'information et la médiation sociale entre locataire et propriétaire afin que l'action sociale puisse intervenir le plus souvent possible de manière préventive. Cette proposition découle aussi bien des résultats du premier rapport que de l'audition de M. Eylenbosch. La Commission rappelle par ailleurs que cela doit s'inscrire dans une éventuelle régulation équitable du marché immobilier.

Le troisième axe aborde la participation des personnes concernées et les associations de terrain dans la conception et la réalisation des actions à mener. Cette recommandation vise à une utilisation optimale des capacités d'expertise et d'intervention complémentaires de chaque partenaire.

La Commission sait aussi qu'il ne doit pas y avoir d'opposition ou de rupture entre la recherche et l'action et qu'au cours des années suivantes, le lien entre la recherche et l'action pourra se renforcer par l'évaluation de la prise en compte des recommandations proposées.

Monsieur le Président, Chers Collègues, la Commission sait qu'elle a fait un travail qui est loin d'être parfait, mais elle a

voulu faire avancer les choses avec sérieux. Elle a donc voulu maintenir son travail dans des délais qui n'affecteraient pas la réalisation du rapport 1994 tout en souhaitant que celui-ci puisse s'attaquer aux causes de l'exclusion sociale et identifier au mieux les mécanismes les plus valables de réinsertion. Voilà pourquoi, Chers Collègues, nous vous présentons aujourd'hui ces recommandations que votre Commission a approuvées à l'unanimité des membres présents. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Foucart.

Mme Sylvie Foucart. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au nom du groupe socialiste, je voudrais formuler un certain nombre d'observations qui concernent le rapport soumis à notre examen et les pistes qui ont été dégagées pour les années futures, mais également, traiter du fond, car il y a urgence, compte tenu de la gravité de la situation.

La lecture du rapport sur la pauvreté établi par la Fondation Travail-Université nous semble appeler plusieurs remarques.

Les chercheurs ont opté pour une étude limitée à des documents, en arguant — non sans fondement — de la brièveté des délais qui leur étaient impartis. Ce parti-pris présente des dangers, tant sur le plan de l'interprétation des données non recoupées que sur le plan de la perception et de la compréhension de la réalité du terrain. La différence entre les autres chapitres et celui qui a été consacré aux sans-abri par M. Renson, qui a, quant à lui, une expérience précise et immédiate du sujet traité, est à cet égard fort éclairante. Il nous paraît indispensable que les rapports suivants soient fondés sur un contact étroit et une observation directe des problèmes et des solutions qui y sont apportées. C'est d'ailleurs l'une des premières observations formulées au cours de la Table ronde et relayée dans les recommandations que notre Commission vous adresse aujourd'hui et qui ont été excellemment exposées par M. Galand.

Nous souhaitons en outre pouvoir confronter la vision de la Fondation Travail-Université à celle d'autres sociologues, tant du point de vue de la méthode que des hypothèses et des conclusions. De même, les précisions et clarifications à apporter au fichier signalétique nous semble devoir être confiées à des sociologues spécialisés dans les enquêtes et questionnaires.

Il y a certainement moyen — et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point — d'affiner les indicateurs sociaux nécessaires à l'établissement d'un rapport annuel sur la pauvreté. Pour que ce rapport soit intéressant, il faut que les données collectées soient suffisamment récentes et pertinentes, c'est-à-dire qu'elles permettent de percevoir les problèmes quand ils se posent ou, mieux encore, de les anticiper. Des chiffres de minimex datant de 1991 n'ont plus aucun sens par rapport à la situation actuelle, dont nous savons que les variations annuelles se comptent en dizaines de pourcents.

L'actualisation rapide et précise des données et la définition, si c'est possible, — mais c'est là encore, affaire de sociologie, — d'un seuil de pauvreté spécifique à notre Région est donc une tâche impérative pour la rédaction des prochains rapports, qui ne peuvent plus se contenter de données de seconde main.

Il conviendrait aussi, nous semble-t-il, de combler certaines lacunes du rapport sur la pauvreté, en tenant compte des spécificités relatives aux femmes, au troisième âge, par exemple, ou encore par rapport à l'exclusion aggravée que subissent la majorité des immigrés confrontés au racisme.

Le groupe n° 1 de la Commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère a répondu au vœu de notre Commission dans les délais qui lui étaient impartis en rendant un avis circonstancié sur le rapport sur l'état de la pauvreté. Cet

avis, qui devrait figurer en annexe des documents examinés ce jour, fait apparaître la complexité du problème.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'on ne peut isoler l'approche des problèmes des populations d'origine étrangère de la problématique générale de l'exclusion sociale.

Cependant — et c'est important à l'heure où chacun semble réclamer que l'on renonce à user de la langue de bois — le groupe socialiste ne pourrait admettre qu'en refusant d'isoler, on accepte de noyer les mécanismes particuliers de ségrégation auxquels sont confrontées les populations d'origine — ou d'apparence? — étrangère.

A la Table ronde, l'un des membres a déclaré que «ce ne sont pas des processus qui stigmatisent, mais bien des gens: des «excluants». Il poursuivait en indiquant que l'on peut identifier ces «excluants» aux niveaux micro, méso et macro, et situer les responsabilités». J'ajouterai qu'en certaines circonstances on doit, d'urgence, les identifier.

Pour sa part, la Commission de concertation en a relevé un certain nombre: discriminations organiques, non-respect de législations, comportements individuels ou structurels racistes, défaut d'information ou diffusion d'informations sciemment erronées, etc.

Il est ainsi préconisé *in fine* de modifier légèrement l'ordonnance du 11 juillet 1991, pour répondre plus efficacement aux réalités de terrain.

Dans la perspective d'une meilleure connaissance du terrain, il nous semble également utile que notre Assemblée se donne les moyens de s'informer plus précisément des pratiques, actions, projets développés et des obstacles rencontrés par les praticiens de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Etant donné l'acuité du problème des sans-abri, il nous paraît opportun de rencontrer, par exemple, M. Renson, Président de l'asbl Pierre d'Angle qui gère l'asile de nuit et rédacteur du chapitre du rapport concernant les sans-abri, ainsi que d'autres responsables de Pierre d'Angle et de maisons d'accueil en Région bruxelloise.

Par ailleurs, une discussion avec des travailleurs sociaux menant des projets dynamiques en matière de réinsertion socio-professionnelle nous paraîtrait également fort utile, afin de dégager des pistes de «bonnes pratiques» susceptibles d'augmenter l'efficacité de la lutte contre l'exclusion.

L'exemple du «Job-office» du CPAS de Bruxelles, dirigé par Mme Van Ransbeeck, et des projets qui y sont liés, serait certainement d'un grand intérêt dans cette optique, parce qu'ils démontrent qu'en matière de lutte contre la pauvreté, il y a des stratégies qui réussissent.

Job-office parvient, par exemple, à insérer des dizaines de bénéficiaires de l'aide sociale dans des projets et des emplois aussi différents que la rénovation urbaine, le nettoyage de locaux, un lavoir, les maisons de repos, etc.

Dans une récente rénovation de logements sociaux au centre de Bruxelles, 80 personnes ont participé au projet. Parmi eux, aujourd'hui, 70 sont sortis de l'aide sociale. Il ne s'agit donc plus seulement d'aider, mais surtout de rendre autonome.

De telles stratégies doivent pouvoir être soutenues et transposées ailleurs. Elles doivent être structurées pour ne plus dépendre exclusivement ou majoritairement de la bonne volonté et du dynamisme de l'un ou l'autre fonctionnaire ou mandataire.

Une discrimination positive en faveur de ce genre d'initiative serait parfaitement justifiée dans la répartition du Fonds spécial d'aide sociale et d'autres subsides.

Par ailleurs, l'ordonnance a voulu que le rapport sur la pauvreté soit fondé d'abord sur les données fournies par les CPAS. D'un point de vue politique, le groupe socialiste considère évidemment que les CPAS constituent non seulement la banque de données la plus utile sur les problèmes de pauvreté, mais aussi le premier, sinon le seul, rempart solide face à celle-ci, pour les gens qui échappent à la protection sociale «normale».

Si les moyens de leur action, notamment financiers, venaient à leur manquer, l'aggravation immédiate de la situation des personnes aidées risquerait, entre autres, d'ajouter rapidement la violence à l'exclusion.

Aucun service privé ne serait capable de pallier l'absence ou la faiblesse des CPAS. Aucun !

C'est assez dire que la querelle entre privé et public est effectivement, comme l'a dit le Ministre Grijp, oiseuse et nuisible.

C'est assez dire aussi que les carences de certains CPAS ne sont pas excusables et que la Commission communautaire commune doit se donner les moyens de les inciter à plus d'efficacité et de dynamisme, par exemple via les critères de répartition du Fonds spécial d'aide sociale.

C'est assez dire enfin que les CPAS doivent voir leurs moyens de lutte contre la pauvreté et leurs moyens d'action sociale augmentés. Toutes les possibilités doivent être explorées dans ce domaine.

Par ailleurs, nous souhaitons évidemment que les pistes d'action indiquées par les Ministres soient poursuivies, tant en ce qui concerne les partenariats avec les secteurs public et privé que par une ordonnance globale sur les maisons d'accueil, l'asile de nuit, etc.

Nous ne pensons pas que nous soyons confrontés à un modèle de société épuisé. Nous pensons que ce modèle doit être adapté pour rencontrer les modifications dans la structure du travail et des générations, notamment. Ces modifications ont avant tout de la responsabilité du politique. Et cette responsabilité ne peut être évacuée par un consensus vague de la «société civile» qui privatiserait problèmes et solutions.

Au contraire, l'action publique doit définir les moyens de lutter contre les inégalités et les mettre en œuvre.

Dans le contexte actuel, où certains proposent cyniquement de liquider les bases mêmes de la sécurité sociale, dans un grand élan d'égoïsme digne de Margaret Thatcher, nous autres socialistes, tenons à réaffirmer que la solidarité sociale est la base de toute lutte réelle contre la pauvreté.

Supprimer cette solidarité, privatiser problèmes et solutions, limiter les droits sociaux dans le temps, c'est produire de la pauvreté, c'est à brève échéance augmenter le nombre des sans-abri, c'est aggraver la précarité de centaines de familles, de femmes seules avec des enfants ou de personnes âgées. On n'a même pas l'excuse de dire qu'on ignore les conséquences de ce genre de mesure: on les a vues à l'œuvre en Angleterre et en France, on les voit aux USA ou dans le libéralisme effréné de l'Europe de l'Est aujourd'hui.

Outre les drames humains ainsi infligés, c'est aussi transférer la charge de la solidarité vers l'aide sociale.

C'est — en clair — économiser, ou vouloir économiser, au niveau du gouvernement fédéral en renvoyant les charges au niveau des Régions, c'est-à-dire vers l'aide sociale et, accessoirement, vers la charité privée. A la fin du 20^e siècle, c'est reculer de cent ans, au moins. Nous voulons dire combien, plus encore par la coïncidence de déclarations politiques odieuses avec l'examen du rapport sur l'état de la pauvreté dans notre Région,

nous sommes choqués par ce qui ne peut être considéré que comme l'affirmation répétée d'un énorme mépris de la dignité humaine.

Si certains ont voulu faire croire — et s'il est vrai — que personne n'a le monopole du cœur, j'ose espérer que les auteurs de ces propositions revendiqueront ce qui constitue l'un de leurs monopoles historiques: celui de l'égoïsme institué.

Nous, socialistes, parce que les mouvements ouvriers ont été à l'origine du progrès social et qu'il a fallu littéralement l'arracher, nous ne voulons pas de cette régression. Nous voulons que les pouvoirs publics exercent pleinement leurs responsabilités dans le domaine social.

Nous croyons donc que le débat qui a lieu, aujourd'hui est essentiel et doit être poursuivi entre l'Assemblée et le Gouvernement.

Le groupe socialiste appuie donc très fermement l'ensemble des recommandations que la commission nous soumet aujourd'hui. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa.

Mme Martine Payfa. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention sera volontairement succincte. J'estime en effet que tout a été dit en commission et que le rapport est très complet. Je parlerai donc surtout des priorités.

La précarité, la pauvreté connaissent une accélération évidente dans la Région de Bruxelles. Un Bruxellois sur trois vit dans la précarité, un sur dix vit dans la pauvreté. Les exclusions sociales, les exclusions familiales qui en découlent s'installent dans notre Région à un rythme accéléré.

Ces situations conduisent au désespoir et à la violence. Leurs causes ont été largement étudiées dans le rapport que nous discutons aujourd'hui: crise économique, absence de formation professionnelle, logement dégradé et cher, isolement, santé précaire.

Il est évident que l'organisation de l'aide sociale a aujourd'hui changé de visage, surtout en milieu urbain, et qu'elle doit s'adapter aux besoins sans cesse renouvelés. Des problèmes locaux de pauvreté continuent à exister; certains quartiers sont particulièrement touchés. L'approche de leurs problèmes et la recherche d'une solution gardent leur raison d'être à un niveau local. Il est bien certain que les politiques sociales menées dans des communes comme Watermael-Boitsfort ou Saint-Josse seront différenciées et adaptées aux types de population, aux types de problèmes rencontrés.

Les CPAS, mieux que toute autre institution, peuvent percevoir les sensibilités, agir en toute connaissance de cause et élaborer des politiques sociales de proximité. Ils sont le meilleur outil de ces politiques.

Il reste que certains aspects de la pauvreté, surtout en milieu urbain, trouvent leurs racines dans un contexte plus large, plus général, et demandent que les choix des moyens de lutte soient effectués en concertation avec les Ministres régionaux responsables du Logement, de l'Emploi et de la Santé.

Donc, soyons clairs: le CPAS reste l'outil privilégié de cette action sociale concertée, à condition qu'il agisse dans le plan d'ensemble décidé. Sans cette cohérence et cette volonté commune, toute action restera velléitaire et inefficace à long terme.

Notre Commission communautaire commune a un rôle important à jouer: dans l'analyse de la situation et dans cette

cohésion des politiques sociales des CPAS sans oublier d'associer le secteur associatif à cette politique globale.

Il est clair que pour appliquer sur le terrain la politique choisie, les CPAS doivent disposer des moyens nécessaires. Une adaptation de la répartition du Fonds des communes sera sans doute indispensable dans le cadre d'une politique sociale globale et concertée pour la Région de Bruxelles. Les 5 pour cent destinés au Fonds spécial de l'Aide sociale ne suffiront certainement pas devant l'accélération de la précarité et de la pauvreté.

Les moyens ne sont pas seulement financiers, ils doivent aussi être logistiques. Il faut absolument accélérer l'informatisation des CPAS pour que les données collectées pour établir et étoffer le rapport annuel sur l'état de la pauvreté soient fiables et utilisables. Il faut aider les CPAS en favorisant l'accès aux techniques nouvelles, en diffusant l'information, en mettant du personnel à leur disposition, en veillant à la formation continue des travailleurs sociaux et de certains travailleurs administratifs, en pratiquant la simplification administrative.

Accentués dans les milieux urbains, les phénomènes de précarité et de pauvreté dépassent nos frontières. C'est pourquoi il est indispensable que la concertation dépasse les limites de notre Région. Certains problèmes ne trouveront de solution qu'au niveau fédéral, voire au niveau européen. Je pense à des soins de santé de qualité garantis, aux créneaux de formation des jeunes, à l'emploi, à l'accueil des réfugiés, à la toxicomanie. La Commission communautaire commune doit susciter la concertation entre les différents niveaux de pouvoir: Régions, Etat fédéral, Union européenne. Elle peut témoigner des situations et des problèmes, inviter à la réflexion, proposer des pistes d'action. L'Europe sociale ne doit pas signifier uniquement l'Europe des travailleurs. Elle est surtout celle des fragilisés et des exclus.

Pour en terminer, j'en viens à la proposition de recommandations établie par la commission des Affaires sociales. Ses deux volets, l'un portant sur le futur rapport 1994 sur l'état de la pauvreté, et l'autre portant sur des actions prioritaires à mener, emportent bien entendu l'adhésion du groupe FDF-ERE. L'aspect «étude» est essentiel pour passer à l'action, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il ne doit surtout pas oblitérer notre conscience, l'endormir, ou se contenter de faire frémir notre sensibilité. Nous avons à être concrets, à mener des actions. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

De Voorzitter. — De heer Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mijnheer de Voorzitter, namens mijn fractie zal ik nu een aantal elementen inbrengen in het debat over het rapport over de staat van armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Toen Alwine de Vos van Steenwijk, Nederlandse en diplomaat, in 1960 hoorde over ongelooflijke, onmenselijke toestanden aan de rand van Parijs wilde ze daar meer over weten. Ze trok naar de barakkenwijk Noisy-le-Grand om er Père Joseph Vrésinski te ontmoeten. Ze vroeg wat ze kon doen. Hij liet haar een berg schoenen sorteren. Daarna vroeg ze wat ze nog meer kon doen. «Er moeten studies gemaakt worden», zei hij. Ze stond daar, temidden van de zeer zichtbare ellende en begreep niet wat hij haar vroeg. Maar voor hem was het heel duidelijk en concreet: «Niemand begrijpt mijn volk. En daarom vindt niemand het nodig naar hen te luisteren. Alles wat ik moet doen, wat ik kan doen is dit volk een plaats bezorgen in het denken, in het begrip van de wereld.» Enkele jaren later richtte Alwine de Vos van Steenwijk het Onderzoeksinstituut van de Vierde Wereldbeweging op.

Studies over de staat van de armoede: verloren geld en moeite of niet? Deze vraag wordt sinds lang, in het wetenschap-

pelijk en politiek milieu, negatief beantwoord. Neen, het is geen verloren geld of moeite. Wij hebben nood aan cijfergegevens over armoede, op systematische wijze verzameld, om het armoedebeleid te kunnen bespreken en te bepalen. Een basisdocument, met sociale indicatoren op alle mogelijke terreinen, is nodig voor al wie een globaal beeld wil krijgen over de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De invalshoek van waaruit de christen-democratische fractie zowel het lokaal als het bicommunautair welzijns- en gezondheidsbeleid wil benaderen, is en blijft deze van het sociaal personalisme. Voor ons heeft elk mens het recht op een goede gezondheid en op welzijn op alle levensnoodzakelijke gebieden. De christen-democratische waarden die als basis worden gebruikt bij het uitwerken van een welzijnsbeleid zijn: gelijkwaardigheid, solidariteit, samenhang en participatie. Net zoals mevrouw Foucart verzetten wij ons met klem tegen de recente voorstellen voor reorganisatie van de sociale zekerheid van één bepaalde partij in België. De basiswaarden die ik zojuist heb opgesomd moeten ervoor zorgen dat iedereen voldoening kent op alle terreinen van zijn of haar leven. Verantwoordelijk zijn voor het welzijn van de mensen betekent dat men alle beschikbare krachten en middelen maximaal inzet om de welzijnssector meer mens- en behoeftegericht te maken.

De toenemende armoede maakt niet alleen indruk op elke burger, maar ook op de vertenwoordigers van de Brusselse bevolking. Het rapport dat we vandaag bespreken, geeft ons een beter beeld van de staat van armoede in ons Gewest. We zullen van nu af elk jaar met een dergelijk rapport worden geconfronteerd en dat is maar goed ook. Het verder laten bestaan van de kansarmoede en de verscherping van de maatschappelijke en sociale uitsluiting betekenen *an sich* een tekortschieten van onze democratie waardoor de samenhang van onze sociale stelsels en onze sociale structuur in gevaar kan worden gebracht. Deze uitsluiting veroorzaakt angst, minachting, onverdraagzaamheid, racisme en het afwijzen van anderen.

Het kansarmoedefenomeen maakt ontegensprekelijk deel uit van het in deel 1 van het rapport beschreven dualiseringsproces en vloeit rechtstreeks voort uit de sociale betrekkingen die aan de grondslag ervan liggen. Indien we de kansarmoede willen bestrijden, moeten alle Brusselse overheden en de dienstverlening een bijkomende stap in de richting van werkelijke solidariteit doen om een institutionalisering van het dualiseringsproces te vermijden, en een integratiebeleid te voeren dat iedere mens als persoon centraal plaatst. Het kansarmoedefenomeen is ook niet uni-dimensioneel. Het heeft verscheidene facetten die op uitstekende wijze in deel 1 van het rapport op basis van allerhande indicatoren worden omschreven.

Het antwoord dat zowel deze Vergadering als het Verenigd College dienen te geven op de problemen, zal dan ook verscheidene facetten hebben. Eén zaligmakende oplossing voor kansarmoede bestaat niet. Wel moeten we ons afvragen welke lessen voor de toekomst we kunnen trekken uit dit eerste armoederapport.

Een belangrijk politiek en maatschappelijk instrument ter bestrijding van de kansarmoede is uiteraard het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn. De verwezenlijkingen en doelstellingen van de OCMW's met het oog op de bestrijding van de maatschappelijke uitsluiting werden in het rapport uitvoerig geëvalueerd. Zij spelen ongetwijfeld een actieve en belangrijke rol in de kansarmoedebestrijding. Deze moet verder worden uitgebouwd. Bovendien komen zij rechtstreeks in contact met kansarmen. De wijze waarop de essentiële gegevens in kaart kunnen worden gebracht door het OCMW dient verder ondersteund en uitgebouwd te worden op systematische en eenvormige wijze. Juiste cijfergegevens vormen de basis van elk beleid. Vandaar dat ik pleit de informatiseringsprogramma's van de OCMW's beter te ondersteunen.

De bevoegdheden van de verschillende overheden inzake sociaal beleid vormen een belangrijk obstakel voor de definiëring van een gecoördineerd beleid, staat in het rapport. Nauwere samenwerking tussen de overheden op federaal, gewestelijk, communautair en gemeentelijk vlak is dus wenselijk. De opsplitsing van bevoegdheden geeft de onderzoekers de indruk dat er weinig solidariteit bestaat op het gebied van sociale actie en hulp. Het potentieel van initiatieven van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is inderdaad nog niet voldoende verkend. De Vlaamse partijen hebben, op mijn initiatief, over de grenzen van hun levensbeschouwing heen een voorstel ingediend voor dienstverlenende centra voor bejaarden. Overheid en privé-initiatief werken daar samen met een gemeenschappelijk doel, namelijk de bejaarde ontmoetingskansen te geven, door te verwijzen naar bestaande en goed werkende diensten en overheid en verenigingen ten behoeve van bejaarden te laten samenwerken in de dienstverlenende centra voor bejaarden, waarvan overigens al een aantal merkwaardige voorbeelden bestaan. De respons aan Franstalige kant is vooralsnog miniem. Door het niet toepassen van de taalwetgeving ligt de bicommunautaire sector overigens onder vuur. Laten we nu eens ophouden met onze communautaire twisten in de bicommunautaire sector. Indien iedereen zijn verantwoordelijkheid opneemt, heeft deze sector nog alle kansen, niet alleen voor de Franstalige en Vlaamse Brusselaars maar ook voor de anderstalige Brusseelaars.

*(M. Jean Demannez, Vice-Président,
remplace M. Edouard Pouillet au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Jean Demannez, Ondervoorzitter,
vervangt de heer Edouard Pouillet als Voorzitter)*

Enkele elementen wens ik toch nog eventjes verder uit te werken. Ten eerste pleiten wij voor meer middelen en personeel. Dit is goed, op voorwaarde dat wij deze op een zinvolle manier gebruiken. Een noodzakelijk evenwicht dient te worden gevonden tussen hulpverleners en hulpverlening. Meer hulpverleners heeft weinig zin indien er meer nood zou zijn aan financiële ondersteuning van de kansarmen. Structuren en personeel zijn nodig, maar kunnen op zich niet als zaligmakend worden voorgesteld.

Ten tweede vraagt men bijkomende initiatieven van het OCMW. Het is geen geheim dat sommige gemeenten met een groot percentage kansarmen en een verontrustende stijging van hun begroting worden geconfronteerd. Sommige gemeenten moeten halsbrekende toeren uithalen om de tekorten van hun ziekenhuizen te dragen, andere besteden bitter weinig middelen aan de verbetering van de toestand van het OCMW. Het loont de moeite waard meer solidariteit te overwegen, bijvoorbeeld op het gebied van het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn.

Ten derde pleit ik voor een sterkere betrokkenheid van het privé-initiatief bij de totstandkoming en de begeleiding van de hulpprogramma's en programma's ter bestrijding van de armoede. Verenigingen en personen nauw verbonden met de kansarmoedewerking dienen meer dan vroeger hierbij betrokken te worden. De overheid, hoe goed ook haar bedoeling, kan en mag niet alles oplossen. Zij moet het noodzakelijke kader creëren, ondersteunen, begeleiden, financieren, maar ook ruimte laten aan verenigingen die samenwerken in wijken met kansarmen en uitstekend werk verrichten. Een kleine ondersteuning is soms voldoende om de werking te bestendigen en uit te breiden. Stabiliteit in het werk van de verenigingen moet worden gegarandeerd, samen met een «zekerder» statuut voor het personeel.

Ook de heer Carton pleit voor het creëren van gesubsidieerde banen in verenigingen uit de non-profitsector. Ik citeer: «De OCMW's zijn sterk betrokken bij de sector van de diensten aan personen; wanneer zij deze diensten niet zelf verzekeren, kunnen ze een overeenkomst sluiten met derden om deze diensten voor de bevolking te verzekeren, of komen financieel tussen.»

Ten vierde moet ik vaststellen, samen met de heer Carton dat de sociaal-professionele inschakeling van kansarmen op korte of middellange termijn moeilijk te realiseren is. De behoefte aan inschakelingsondernemingen speciaal voor kansarme jongeren is onvoldoende onderkend.

Ten vijfde kom ik tot misschien wel het belangrijkste probleem van allemaal: voor iedereen een dak boven het hoofd.

Reeds verscheidene malen heb ik, en ik ben niet alleen, een pleidooi gehouden voor een sterk huisvestingsbeleid, dat erop gericht moet zijn de huidige en toekomstige bewoners van Brussel een leefbaar en betaalbaar woonalternatief te bieden. De studie gaat uitgebreid in op elk deelaspect van dit beleid, en geeft mogelijke aanpassingen en verbeteringen aan.

Ik herhaal hier vandaag mijn voorstel van een jaar geleden. Is het niet mogelijk om op een ruimere schaal dan nu het geval is de kost van het kapitaal enigszins te beperken voor een gezin dat bouwt, koopt of renoveert? Een rentetoeelage vergemakkelijkt de afbetaling van een lening gedurende de eerste jaren en stimuleert jonge gezinnen om deze belangrijke stap te zetten. Mijns inziens de moeite waard om dit te overwegen.

Het huisvestingsbeleid draait nu op volle toeren en dient regelmatig geëvalueerd te worden om tegenovergestelde effecten te vermijden. Een beleid dat erop gericht is nieuwe inwoners aan te trekken, mag niet leiden tot een uitwijzing, verplaatsing van de meest kansarmen uit hun woning om plaats te maken voor meer welstellende inwoners. De wijkrenovatie mag bovendien niet leiden tot het sociaal-economisch homogen maken van wijken. Beide tegenovergestelde effecten bestendigen het dualiseringsproces in de stad, dat wij toch juist willen vermijden. «Om te vermijden dat men een duale stad zou creëren», en ik citeer het rapport, «om te slagen in de acties van sociale ontwikkeling van de wijken, om de stad aantrekkelijker te maken, moet men de mechanismen van solidariteit ontwikkelen, die de schaal van de wijken zelf moeten overstijgen. Een dergelijke strategie van solidariteit vereist een voortdurende onderhandeling tussen de wijken van de stad. Maar het is de enige weg voor de toekomst van Brussel.»

Ten slotte wens ik namens de CVP-fractie volkomen akkoord te gaan met de aanbeveling van de Commissie Sociale Zaken. Dankzij deze tekst kunnen wij de onderzoekers op een meer zinvolle manier hun werk laten doen, aangepast aan onze noden.

Dit wetenschappelijk rapport over de staat van de armoede te Brussel, biedt een kader voor een uitgebreide dialoog met alle partners dat samen met het debat van vandaag de schakel kan vormen tussen het werkveld en het beleid. Ik hoop dat het Verenigd College rekening zal houden met de aanbevelingen van de Commissie van Sociale Zaken, om het kansarmoedefenomeen in zijn diverse vormen beter te bestrijden en vooral te voorkomen. (Applaus.)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hervé Hasquin. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mon intervention sera brève mais je ne voulais pas que le PRL soit absent de ce débat. Je synthétiserai rapidement mon point de vue car je suis appelé à prendre la parole, dans quelques instants, au Conseil de la Communauté française.

Je voudrais tout d'abord souligner la qualité de l'étude qui a fait l'objet du rapport de notre Commission. Il s'agit indiscutablement d'une synthèse complète, comportant des éléments de statistiques, un certain nombre d'idées déjà connues, mais jusqu'à présent dispersés dans une multitude d'études sectorielles et de rapports distincts. Cette étude présente un avantage certain par son caractère global.

Certains membres de la Commission ont mis en évidence le défaut de ce genre de rapport, parfois trop théorique. Les auteurs du rapport ont accumulé une masse considérable de connaissances. Ils ont lu énormément d'ouvrages scientifiques. Cette démarche était nécessaire et n'appelle aucune critique. Mais à l'évidence, certaines interventions dans ce rapport nous montrent qu'il eût été plus judicieux de descendre sur le terrain et d'aborder plus franchement le problème de la pauvreté avec des responsables des CPAS. Davantage de contacts eussent été utiles dans ce domaine.

J'ai retenu quelques éléments clés de ce rapport et je vais rapidement les synthétiser.

Premièrement, on assiste à l'évidence à une accélération du phénomène de paupérisation, même si cette notion est relative et évolutive. Le seuil de pauvreté en 1994 n'est pas le même qu'en 1970, a fortiori en 1930. Un nombre croissant de Bruxellois connaissent aujourd'hui de nombreuses difficultés. Les chiffres concernant les minimexés sont éloquentes: 6 827 en 1990, 10 000 en 1993. Cette tendance devient inquiétante.

Deuxièmement, on observe un accroissement des personnes qui ne sont pas en règle avec la sécurité sociale.

Troisièmement, d'autres activités m'avaient permis de contacter des médecins travaillant dans des hôpitaux de la Région bruxelloise. Ils avaient attiré mon attention, voici 8 ou 9 mois, sur le phénomène de résurgence de certaines maladies liées à des formes de sous-développement économique. Par coïncidence, la presse publiait, voici quelques jours, les résultats d'une enquête sur l'évolution de la tuberculose en Belgique. Les indicateurs sont très clairs et très nets: on assiste, en Région bruxelloise, à une hausse de 19 p.c. de cas de tuberculose, par rapport à 1992. Cette situation doit nous interpeller, à la veille du 21^e siècle.

Indiscutablement, il est impossible de nier l'existence d'une pauvreté, ni le fait que davantage de Bruxellois sont sur une pente dangereuse qui risque de les précipiter dans les couches infrasalarisées de la population.

En fin de compte, on en revient toujours à une même toile de fond. Il s'agit du problème de la création d'emplois et le rapport y fait longuement allusion. Il existe un malaise certain dans l'évolution de l'économie bruxelloise. Les habitants ont manifestement perdu une partie de leur pouvoir d'achat. Ce phénomène recoupe d'autres statistiques dont nous avons déjà discuté, à savoir l'hémorragie de la classe moyenne quittant Bruxelles. Cette hémorragie provoque une dualisation indéniable de la population bruxelloise: d'un côté, des habitants financièrement à l'aise et une diminution beaucoup trop considérable de la classe moyenne et, de l'autre, un nombre croissant de gens en grave difficulté.

Trêve d'études complémentaires. Je suis moi-même universitaire et je sais que la tentation est grande d'aller plus en avant dans ce genre d'étude. Après avoir lu attentivement l'ensemble du rapport et ses commentaires, j'ai le sentiment qu'il y a certes moyen d'approfondir le raisonnement, mais est-ce bien nécessaire? Avec un minimum de bon sens et de réflexion, il est possible de ramener à trois le nombre de solutions. Dans d'autres Régions, elles pourraient être au nombre de deux, mais il faut ajouter un élément propre à Bruxelles.

Premièrement, et c'est un truisme qu'il faut sans cesse répéter: un développement économique et une économie saine.

Deuxièmement, il s'agit d'un problème longuement évoqué par le rapport mais sur lequel il n'est pas inutile de revenir:

Disposer d'une population suffisamment éduquée, dont le niveau de connaissances est le mieux adapté au marché de l'emploi. Cette problématique sera abordée après les vacances de Pâques dans le cadre du rapport relatif au Plan régional de développement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Troisièmement, il s'agit d'un élément spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale et c'est avec pertinence que les auteurs du rapport mettent en évidence une faiblesse que nous n'avons pas encore surmontée. L'imbroglio institutionnel et les difficultés du droit public en Belgique ne nous facilitent guère la tâche. Cette faiblesse réside dans la multiplicité des centres de décision, la multiplicité des institutions ayant chacune leurs compétences et vivant en parallèle. Etablir les transversalités que chacun réclame n'est pas chose aisée. Il y a certes de bonnes intentions, mais passer au stade de la réalisation relève d'une difficulté qu'il ne faut pas sous-estimer. Nous ne pouvons pas oublier cet aspect lorsque nous examinons la situation bruxelloise. Cet imbroglio juridique, en partie inéluctablement lié à la spécificité de la sociologie bruxelloise, constitue un handicap majeur, un frein dont il ne faut pas sous-estimer l'importance quand on aborde un sujet aussi complexe que les problèmes sociaux qui dont nous discutons. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Chers Collègues, au nom du groupe ECOLO, je donnerai un éclairage particulier sur quatre aspects.

Je ne reprendrai pas une série de considérations déjà débattues.

Je voudrais d'abord remercier M. Béghin d'avoir cité Mme Alwine de Vos van Steenwijk, présidente du mouvement international ATD Quart Monde. C'est auprès d'elle que j'ai appris à mieux connaître la vie du quart monde et la façon de mettre sur pied des programmes de promotion sociale en partant des dynamismes propres aux familles du quart monde elles-mêmes.

Il est évident que je suis déçu par l'absence d'un grand nombre de mes Collègues en séance plénière alors que la Commission a fait un travail remarquable.

Je déplore donc cette absence alors que nous discutons d'un problème aussi important.

M. le Président. — Les membres absents ne sont pas absents, ils participent à une réunion de chefs de groupe.

M. Paul Galand. — En tant qu'élu de la Région bruxelloise, je suis choqué de constater que les groupes se réunissent au moment où le fruit d'une ordonnance qu'ils ont votée avec nous aboutit en séance plénière. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

M. André Drouart. — Mais un mandataire libéral au moins est présent, ce qui n'était pas le cas en commission.

M. Paul Galand. — Premier aspect: le bon travail parlementaire réalisé à une époque où le politique est fort décrié, en partie par sa faute. Il faut oser défendre et améliorer les institutions démocratiques; il faut aussi revaloriser le travail parlementaire. Que les personnes en situation de pauvreté nous offrent

cette occasion, c'est aussi les reconnaître comme révélateurs de notre niveau de développement social.

Deuxième aspect : les graves réalités sociales que le rapport confirme et quantifie de manière scientifique. Nous exigeons donc la poursuite d'un travail de haut niveau scientifique pour respecter la dignité humaine des personnes en situation de pauvreté. Nous refusons le bon sens pour les pauvres, d'un côté et les meilleurs scientifiques et les meilleures recherches pour les affaires, de l'autre.

Troisième aspect : la nécessité de défendre les « socles durs » de la sécurité sociale et de l'aide sociale.

Quatrième aspect : la détermination et l'engagement politique d'ECOLO à poursuivre la lutte contre l'exclusion et pour la réinsertion avec tous les partenaires sérieux et respectueux des personnes concernées.

En ce qui concerne le premier aspect, la commission a abordé de façon approfondie et avec une certaine persévérance un problème majeur de notre société. Par l'ordonnance de juillet 1991, notre Assemblée s'est donné un moyen de le faire de façon globale et régulière, ce qui permet de mieux définir la trajectoire qui mène à la pauvreté, de se soucier de l'urgence, mais aussi de pouvoir agir à moyen terme sur les causes.

Cette ordonnance déposée par Mme de T'Serclaes a été adoptée à une très large majorité par notre Assemblée qui est ensuite restée attentive en veillant à sa bonne exécution. Un débat parlementaire, initié par mon groupe au début 1993, a redynamisé la réalisation du rapport que nous examinons aujourd'hui.

Finalement, le premier rapport a été déposé sur le bureau de notre Assemblée avec un retard qui est resté raisonnable par rapport à la tâche à réaliser.

Mme Monique Van Tichelen. — Vous n'êtes pas le seul à avoir réclamé ce débat.

M. Paul Galand. — Vous avez également largement participé à ce débat, Madame.

La Commission des Affaires sociales ne s'est pas égarée dans de longs débats de procédure, ni dans des escarmouches politiciennes. Consciente de ses limites, elle a cependant voulu aborder le fond du problème.

Nous souhaitons évidemment qu'elle fasse mieux la prochaine fois, spécialement par une meilleure écoute des partenaires de terrain. Mais nous pensons que notre Assemblée a joué jusqu'à présent correctement son rôle de pouvoir législatif, de contrôle et d'orientation dans cette problématique particulièrement sensible.

Quant au deuxième aspect que nous voulons souligner, le premier rapport et les données plus récentes apportées en commission confirment, comme l'ont dit d'autres orateurs, l'aggravation de la pauvreté et la dualisation de la ville. Ils précisent les processus qui aboutissent à cette situation.

Face à cette évaluation, l'urgence et le respect de la dignité des personnes précarisées exigent à nos yeux que les rapports suivants soient établis en maintenant un niveau élevé de qualité scientifique et en le renforçant si possible.

A travers les différentes approches et priorités recommandées, il faut garantir une coordination et une cohérence de rédaction du rapport 94 et il faut éviter qu'une équipe doive recommencer à zéro. Il nous paraît logique qu'en 1994, l'équipe bilingue mise sur pied par la FTU continue à participer à ce travail et que d'autres opérateurs puissent y être associés en fonction des priorités choisies.

Progressivement, l'administration devrait acquérir les capacités nécessaires pour lui permettre de reprendre, tout au moins en partie, ce travail d'élaboration du rapport annuel. Nous trouvons très positif que le Collège ait déjà pris des initiatives pour améliorer l'utilisation du fichier signalétique.

Le troisième aspect que nous voulons souligner, c'est que pour ECOLO, il est primordial de défendre, d'améliorer et de renforcer les trois points d'appui du « socle dur » de notre système de protection des droits sociaux et des solidarités. Ce trépied est constitué par : notre système de sécurité sociale; les centres publics d'aide sociale; les associations et autres acteurs de terrain.

Un des objectifs prioritaires des CPAS et des autres partenaires de terrain doit être de faire passer les personnes en situation de pauvreté du niveau de l'assistance publique à celui du droit social et donc de leur permettre de retrouver le socle dur qui donne au citoyen un appui stable pour son engagement social. Et cela, nous, pouvoir politique, nous devons aussi le revaloriser. Ce socle dur ne doit pas être une rente de survie, mais un socle de sécurité matérielle et psychologique pour pouvoir dignement participer à la vie communautaire et en être solidaire.

Cela fait partie intégrante de la lutte pour la réinsertion des exclus et pour la restauration d'un climat de sécurité et de convivialité dans notre société. On ne peut, d'un côté, avoir un discours de solidarité et, de l'autre, s'allier à ceux qui voudraient annihiler le résultat des durs combats progressistes des générations précédentes. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

ECOLO pense que les recommandations proposées devraient amener le Collège à renforcer quantitativement et qualitativement les acteurs sociaux de terrain et à faire en sorte que leur expérience imprègne de façon plus significative le prochain rapport.

Cela fait partie de la revalorisation du non-marchand et de la nécessité de créer des emplois de proximité.

Mon groupe attend que l'étude de l'accès aux soins de santé nous apprenne beaucoup sur la façon de resserrer les mailles du filet de la protection sociale pour les groupes précarisés, comme par exemple les femmes seules avec enfants et les familles du quart-monde.

Au sein des comités interministériels et de coopération, le Collège a aussi une importante responsabilité d'interpellation des autorités fédérales au vu des données de ce premier rapport. Par exemple, en ce qui concerne la protection des locataires.

En plus des recommandations proposées par la Commission, ECOLO insiste pour qu'un cadre organique soit rapidement établi afin d'assurer la subsidiarité des différentes structures d'hébergement et d'accompagnement au logement relevant de la compétence de la CCC, ce que les membres du Collège ont évoqué en commission.

Enfin, quatrième aspect : notre détermination. La lutte contre la pauvreté et la réinsertion est pour ECOLO une priorité politique. C'est aussi pour nous un critère privilégié d'évaluation globale de l'action politique. Ce qui bénéficie aux plus fragilisés est une garantie pour l'ensemble de la société. Mais lutter contre l'exclusion, c'est aussi modifier la part prise par l'autre extrémité du phénomène de dualisation de la société bruxelloise. Il faut que les groupes plus privilégiés ne se contentent pas de réactions émotives face à l'aggravation de l'exclusion sociale en ne réagissant que ponctuellement par des actions charitables. Il ne faut pas non plus qu'ils s'enferment volontairement ou non dans des ghettos de « satisfaits ».

Une information sérieuse et nuancée sur l'ensemble de la population est nécessaire. Ces rapports annuels sur l'état de la

pauvreté peuvent en être l'occasion. Chaque citoyen aurait ainsi une possibilité de mieux comprendre les enjeux sociaux et d'être plus éclairé sur les alliances qu'il a éventuellement à faire avec ceux que des circonstances diverses ont conduit dans la misère. Il pourra ainsi mieux discerner l'importance de son soutien aux actions publiques et privées de prévention et d'aide, non seulement à l'occasion de tel ou tel fait malheureux, mais également de façon durable.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, à travers les aspects que j'ai développés brièvement, j'ai voulu signifier que mon groupe appuiera sans réserve, mais avec vigilance, les recommandations proposées et qu'il continuera d'apporter sa contribution résolue aux travaux parlementaires sur ce grave sujet. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen.

Mme Magdeleine Willame-Boonen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, avant toute chose, je tiens à souligner que le rapport qui nous est soumis aujourd'hui est la concrétisation de l'ordonnance que nous avons votée le 11 juillet 1991. Le groupe PSC, en la personne de Mme de T'Serclaes, à laquelle nous tenons ici à rendre hommage, s'était fortement mobilisé et avait obtenu l'accord de tous les groupes politiques pour que soit voté un texte par lequel notre Assemblée s'engageait à analyser chaque année l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale.

L'objectif de notre groupe était, et nous en restons aujourd'hui convaincus, de « mieux connaître la pauvreté en Région bruxelloise pour mieux la combattre ». La méthode proposée et adoptée était la suivante : procéder à une évaluation à partir de l'expérience des CPAS, y faire participer les acteurs de terrain qui sont en contact avec une population qui n'émarge pas au CPAS, créer une Table ronde pour susciter des partenariats, et enfin soumettre des propositions d'action à notre Assemblée.

Le premier rapport aurait dû, il est vrai, être déposé le 20 septembre 1992. C'est donc avec beaucoup de retard que celui-ci nous est soumis. Cependant, le vote de l'ordonnance en juillet 1991 avait mis en évidence la difficulté d'établir un fichier signalétique et de le traiter statistiquement. Ainsi, les arrêtés d'exécution n'ont été pris qu'en juillet 1992. En février 1993, Dominique Harmel était intervenu au nom du groupe PSC pour rappeler l'absolue nécessité de voir le rapport sur la pauvreté se concrétiser dans les meilleurs délais. Les études ont été réalisées de mars à novembre 1993.

Fin 1993, les discussions en table ronde ont eu lieu avec les groupes de travail *ad hoc*. Début 1994, le rapport a fait l'objet d'études en commission.

Depuis le vote de l'ordonnance, deux hivers se sont donc écoulés. C'est regrettable, mais on peut le comprendre. Cependant, mon groupe se réjouit de voir ce premier rapport sur la table et réalise que le travail, s'il a pris du temps certes, a été considérablement élargi.

En effet, le cahier des charges relatif à la rédaction de ce rapport a été étendu. Il dépasse la seule action des CPAS, intègre les acteurs sociaux de terrain et transcende les compétences de notre Assemblée.

L'objet du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale est à la fois d'évaluer et ensuite de proposer.

Notre propos aura donc d'abord pour objet de souligner les éléments les plus marquants de l'évaluation des indicateurs sociaux. Ensuite, nous nous attacherons à la philosophie générale qui se dégage des différentes propositions. Enfin, nous

analyserons plus particulièrement les propositions recommandées par la Commission des Affaires sociales à notre Assemblée.

Mon groupe tient tout d'abord à mettre en évidence quelques lignes de force qui ressortent de l'analyse des principaux indicateurs sociaux. Tout le monde s'accorde pour reconnaître un processus d'accélération de la pauvreté. Il est donc important pour nous d'essayer d'en dégager les mécanismes générateurs pour mieux comprendre ce processus.

(M. Edouard Poulet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Edouard Poulet, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op)

Les chiffres les plus marquants sont les suivants : plus ou moins 8 000 personnes sont allocataires du minimex à Bruxelles, soit 13 personnes pour 1000 âgées de plus de 18 ans. Les ayants droit au minimex ont augmenté de 27 p.c. de 1987 à 1992; 10 p.c. de la population ont des moyens financiers inférieurs à la moyenne définie comme seuil de la pauvreté à Bruxelles : une famille de trois enfants dispose de plus ou moins 60 000 francs par mois; un isolé de plus ou moins 25 000 francs par mois; 30 p.c. de la population sont en situation de précarité.

Il faut être attentif au fait que ces chiffres établis sur des bases statistiques sous-évaluent généralement la réalité et oublient dans tous les cas les personnes qui n'émargent pas au CPAS. On peut donc considérer ceux-ci comme un seuil minimum de l'étendue de la pauvreté dans notre Région.

L'ampleur des mutations sociales implique l'impossibilité de dissocier les notions de précarité, de pauvreté et d'exclusion. L'état de pauvreté peut se définir comme un rapport à l'égard de l'ensemble de la société. Les deux éléments autour desquels se construit ce rapport sont le travail et la structure familiale au sens large. Quant au premier élément, à savoir le travail, il faut constater que nous sommes dans une époque de chômage de masse. Il faut accepter qu'il n'y ait pas de « travail », au sens traditionnel, pour tous. La notion de travail, travail social, non-travail, est en pleine évolution. Les emplois manuels diminuent et les emplois intellectuels stagnent. Il suffit de constater la difficulté pour tous les jeunes diplômés de trouver un emploi.

Le deuxième élément qui ressort du rapport comme structurant de l'insertion sociale est la structure, familiale au sens large. En cette année de la famille, chacun est conscient des profondes mutations que connaît celle-ci.

Sans juger du fond, mon groupe est frappé de constater combien est précaire la situation des ménages à revenu unique, surtout si ce dernier est le chômage. Dans la plupart des cas, seuls deux revenus assurent à une famille un niveau de vie décent. A fortiori, les familles monoparentales se trouvent généralement dans des situations où elles ne peuvent assurer à la famille la sécurité d'existence, à savoir le logement, la nourriture, le transport, la santé. C'est un fait de société auquel mon groupe veut être extrêmement attentif.

Il faut aussi ajouter à ce constat que la majorité aujourd'hui établie à dix-huit ans a pour effet d'augmenter le nombre des jeunes demandeurs du minimex.

Sur ces deux facteurs que sont le travail et la famille, se greffent d'autres éléments.

La flambée des prix du logement, particulièrement dans la Région bruxelloise, en est un. Le logement est une dépense incompressible pour les familles bruxelloises. C'est un facteur

d'appauvrissement des personnes en état de précarité très important à Bruxelles.

La difficulté de l'insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère est un problème qui entre aussi en ligne de compte.

Enfin, force est de constater que la pauvreté est une notion qui ne s'enferme pas dans une définition. Elle est graduelle, multidimensionnelle; elle a à la fois une dimension temporelle, conjoncturelle, structurelle. Il y a la pauvreté historique, population déshéritée depuis l'enfance. Il y a la nouvelle pauvreté, conséquence de la récession économique et des transformations sociales.

La philosophie générale des propositions qui se dégagent du rapport sur la pauvreté mettent en évidence l'absolue nécessité de la solidarité sociale. Les événements politiques du week-end dernier ont mis en évidence l'actualité de cette question.

Certains souhaitent modifier fondamentalement le système que nous connaissons aujourd'hui en Belgique et qui est le fruit d'un long combat social. Ceux-là préconisent un système dualiste composé d'une assurance santé privée, d'une part, et d'une assurance « populaire » réservée aux plus démunis, d'autre part.

La notion même de pauvreté serait dès lors la base de ce nouveau système. Et pourtant, l'approche de la notion de pauvreté qui nous est soumise aujourd'hui souligne combien est grande la difficulté de cerner objectivement celle-ci.

De plus, un système basé, comme le préconise certain parti politique de notre pays, sur une assurance populaire nous ramène des années en arrière, lorsque les « pauvres » étaient repris sur des listes et avaient droit à des services « gratuits » mais au prix d'être catalogués comme tels. Chacun connaît déjà le difficile équilibre mental des chômeurs qui doivent accepter d'être sans emploi.

On ajouterait à cette difficulté la dépendance à un système d'assurance sociale « populaire » différent, par définition minimaliste, accentuant ainsi la dérive vers une société duale alors que la dualisation de la société crée déjà aujourd'hui un profond malaise.

Cela nous rappelle ce contre quoi la génération qui nous précède s'est tant battue comme, par exemple, le temps où les écoles étaient divisées en deux par un mur: l'école des pauvres, gratuite, et l'école des riches, payante.

Mon groupe tient à réagir face à ce mouvement de remise en question de la solidarité sociale. La solidarité ne peut pas être soumise aux lois du marché. Il revient à l'autorité publique d'en organiser la répartition. Elle ne peut en effet répondre aux seuls critères de rentabilité mais doit rester un axe essentiel de la recherche du bien public.

Autre chose est de plaider la nécessité de contrôle et de responsabilisation. L'outil, quant à lui, devrait obéir à des règles inspirées par ce qui est imposé au secteur privé.

Nous ne pensons pas qu'il faille jeter cet énorme acquis social — que, par ailleurs, beaucoup nous envient à l'étranger — pour la seule raison qu'on ne peut plus le gérer financièrement. Il convient de rechercher les causes de son « ingérabilité »; il faut peut-être revoir les « doses » de solidarité que l'on veut administrer, étudier les nouvelles formes que cette solidarité doit prendre pour faire reculer l'exclusion.

Il est utopique de croire que la privatisation de la sécurité sociale diminuera le coût salarial et sera dès lors génératrice d'emploi. Chacun sait que les travailleurs continueront à inclure le prix de leur assurance dans le salaire qu'ils demanderont à

juste titre plus élevé. La FEB elle-même doute que la privatisation de la sécurité sociale engendre par elle seule une diminution des coûts de production.

Pour conclure sur ce point, la position de mon groupe est qu'il ne revient pas aux assurances privées d'assurer la solidarité par la redistribution. Il faut s'orienter vers un système à la fois de plus grande responsabilisation des assurés sociaux et d'une plus grande transparence dans la gestion de ceux qui dispensent l'assurance sociale. Il faut rechercher absolument ensemble le contenu et les formes d'un nouveau compromis démocratique.

Après cet *excursus* rendu nécessaire par l'actualité, je tiens, comme je l'ai annoncé plus haut, à souligner les axes importants qui se dégagent de l'analyse des différentes propositions qui ont fait suite à l'analyse du rapport sur l'état de la pauvreté.

Premièrement, les moyens mis à la disposition des CPAS, d'une part, et des services d'aide aux personnes, d'autre part, sont insuffisants. Il y a lieu d'envisager une augmentation de ces moyens. Cela pose la question de la solidarité communale quant à la dotation des communes. Cela pose en outre la question de la recherche d'une autre source de financement envisageable dans le futur.

En tout cas, nous nous réjouissons qu'une aide logistique de trente à trente-cinq personnes pour aider les CPAS soit envisagée corrélativement au transfert du personnel venant de la province de Brabant.

Deuxièmement, les journaux nous le rappellent, la Belgique se mobilise cette semaine contre toute forme de racisme. À ce propos, mon groupe apporte son soutien à l'avis de la commission de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère, qui souhaite que soit modifiée l'ordonnance initiale. La problématique des personnes d'origine étrangère ne devrait pas faire l'objet d'une étude séparée de l'ensemble du rapport. En mettant en avant les critères de type ethnique, on risquerait d'accroître le malaise.

De plus, les phénomènes de pauvreté sont moins manifestes dans les milieux immigrés. La solidarité qui joue entre eux les protège dans la plupart des cas des situations les plus extrêmes. Ils connaissent généralement moins l'isolement. Ils ne sont que très rarement sans abri.

Cependant, de l'avis de la Commission, le rapport devrait prendre mieux en compte les disparités sociales dues à des facteurs ethniques. Ainsi, certaines pratiques racistes existent lors de la recherche d'un logement, d'un emploi et aussi parfois lors de la demande de documents administratifs ou de contacts avec la compagnie de gaz et d'électricité. À cette fin, le rapport annuel sur la pauvreté devrait tenir compte des situations propres aux personnes d'origine étrangère. Mon groupe insiste pour que l'ordonnance initiale soit revue en ce sens.

Troisièmement, à l'heure de l'enquête publique sur le PRD, mon groupe tient à insister sur l'importance de la politique du logement dans notre Région. Il est primordial de mettre en place un système qui, à la fois, augmente l'offre de logement et assure une plus grande diversification des loyers. Il faut trouver des formules similaires et alternatives au logement social afin d'élargir l'éventail des logements et des loyers. Le rapport sur la pauvreté souligne l'absolue nécessité d'une politique dynamique et diversifiée en matière de logement.

Enfin, nous tenons à rappeler les différentes recommandations que la Commission des Affaires sociales soumet aujourd'hui à notre Assemblée. Nous y avons travaillé avec cœur et enthousiasme.

Le prochain rapport devra tenir compte d'un plan pluriannuel. Il devra choisir principalement deux ou trois sujets qui

seront traités identiquement chaque année. Des comparaisons pourront alors être établies et interprétées sur un certain nombre d'années. L'analyse de ces sujets sera alors plus affinée. Si les sujets doivent être choisis sans se limiter a priori au découpage institutionnel pour avoir une vue d'ensemble, certains axes doivent cependant être choisis dans les compétences de notre Assemblée.

Pour le rapport de 1994, les axes prioritaires recommandés par la Commission sont, en plus du logement, l'accès aux soins de santé, la prévention et la prévention en santé mentale. L'accès aux soins de santé, sujet que je me suis permis de développer par ailleurs à la suite des déclarations politiques du VLD, est à nos yeux l'axe prioritaire.

Le second axe prioritaire est la lutte contre l'isolement social qui est à la fois la cause et l'effet de l'exclusion sociale. Ainsi l'étude soulève combien la précarité est grande chez les personnes en rupture de société, dans les familles monoparentales, chez les jeunes en rupture de vie familiale — et encore plus depuis que la majorité a été établie à l'âge de dix-huit ans — et chez les personnes âgées isolées.

Il serait également très intéressant à nos yeux de prévoir une étude suivie sur les revenus futurs des exclus du chômage afin d'accompagner ceux-ci au-delà de l'exclusion du chômage.

On ne peut pas non plus oublier le problème de l'insertion professionnelle. La polémique française sur le contrat d'insertion professionnelle des jeunes est révélatrice d'un certain mal européen. Nous avons voté, il y a une quinzaine de jours, la création de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle. Notre propos n'est pas ici d'analyser cette problématique mais d'en rappeler l'actualité.

Il est nécessaire de mettre en évidence les liens établis entre la politique à mener contre la pauvreté et les efforts à fournir en matière d'insertion socioprofessionnelle adaptée à la réalité bruxelloise.

Enfin, il est essentiel de mettre tout en œuvre pour renforcer le partenariat entre les CPAS et les centres sociaux privés. La coopération avec les partenaires de terrain doit être mieux établie. Ainsi, il serait profitable que la table ronde soit organisée avant l'établissement des conclusions définitives du rapport de synthèse tel que prévu par l'article 3 de l'ordonnance.

De plus, les partenaires de terrain devraient être associés à l'élaboration du rapport pour mieux approcher les réalités vécues par les personnes démunies.

Malgré l'étendue des sujets qui sont soulevés par l'analyse du rapport sur l'état de la pauvreté et auxquels mon groupe est particulièrement sensible, le temps de parole qui nous est imparti doit être respecté.

Pour conclure donc, le PSC est, bien sûr, extrêmement satisfait de voir aujourd'hui mise en œuvre l'ordonnance dont il avait pris l'initiative il y a plus de deux ans; il insiste vivement pour que le rapport de 1994 nous soit remis avant le prochain hiver, ce qui devrait être possible maintenant que l'outil a été créé; il soutient les recommandations de la Commission des Affaires sociales dans la mesure où elles visent à donner plus de pertinence à l'analyse des futurs rapports sur l'état de la pauvreté et à peaufiner l'analyse des résultats.

Le but de ce rapport est de déboucher sur des propositions en vue de réaliser progressivement le vœu exprimé récemment par l'Abbé Pierre: «Aujourd'hui, il faut oser créer du concret, du réel, du neuf». (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Cauwelier.

De heer Dolf Cauwelier. — Mijnheer de Voorzitter, er zijn vandaag reeds heel wat mooie uitspraken gedaan en maat-

schappelijke analyses gemaakt. Ik hou het echter bij het rapport zelf dat ik met aandacht heb gelezen en waarvan ik de bespreking in commissie zoveel mogelijk heb bijgewoond.

Nadat ik de commentaren van vandaag nauwkeurig heb beluisterd, kan ik concluderen dat wij allen min of meer op dezelfde golflengte zitten, wat mij ten zeerste verheugt. Zo deel ik de mening van mevrouw Foucart en de heren Hasquin en Béghin, daarin bijgetreden door andere universitairers, namelijk dat wetenschappelijke studies over de armoede verder moeten worden bevorderd. Nochtans beschouw ik dit rapport over de armoede in Brussel als een voorzichtige en prille stap in de goede richting, vooral wanneer ik het vergelijk met het tweede jaarboek opgesteld onder leiding van Professor Vrancken van het Centrum voor Armoedebestrijding en Sociale Uitsluiting in Antwerpen.

Inderdaad, de daarin gehanteerde bibliografie is veel rijker dan deze die door Luc Carton bijeengesprokkeld is. Wellicht beheerst hij niet zoveel talen, want tot de door hem geraadpleegde boeken en artikels behoren uitsluitend die Angelsaksische en Nederlandstalige werken die ook in het Frans werden vertaald door de Boudewijnstichting en het RJSO.

De heer Carton heeft dus slechts het Franstalige denken over deze materie verwoord, hoewel er ook andere benaderingen zijn. Dat weet ik uit ervaring, aangezien ik in de jaren tachtig intens heb meegewerkt aan verschillende Europese armoedebestrijdingsprogramma's, waardoor ik heb geleerd dat men in de Angelsaksische landen, in Duitsland, in Frankrijk en Italië het armoedeprobleem op verschillende wijzen bekijkt.

Maar kom, wij zijn met dit verslag op de goede weg. In ieder geval ben ik er zeer tevreden over dat men onderstreept heeft dat investeren in wetenschappelijk onderzoek over armoede de moeite waard is. Bovendien juich ik het toe dat het rapport aanbeveelt om nog geld vrij te maken voor verdere wetenschappelijke studies.

Mevrouw Monique Van Tichelen. — Mijnheer Cauwelier, een wetenschappelijk onderzoek kan ook anders zijn dan louter «livresque». La recherche scientifique peut porter sur des matières concrètes, aussi bien que sur les livres. C'est, je crois, ce que nous demandons.

De heer Dolf Cauwelier. — Mevrouw Van Tichelen, uw opmerking verheugt mij. Een wetenschappelijke studie kan inderdaad meer zijn. In dit verband citeer ik uit het bovengenoemde jaarboek: «In een tijd waarin iedereen bedolven wordt onder bergen informatie, ontbreekt het op het vlak van de armoedebestrijding nog steeds aan een aantal basisgegevens of aan cijferreeksen die een betrouwbare basis vormen voor uitspraken.» U hebt gelijk wanneer u opwerpt dat men kan blijven onderzoeken. Toch kan u niet ontkennen dat men nu eenmaal over betrouwbare gegevens moet beschikken, dat men de armoede in kaart moet brengen en dat de politici de cijfers moeten kennen, willen zij de armoede en de strijd tegen uitsluiting efficiënt aanpakken, tenminste als zij het niet willen houden bij mooie woorden en zij dit probleem echt willen verhelpen. Men zou daar lang over door kunnen gaan.

Ik ben blij dat men in ons Gewest een observatorium wil hebben van de sociale strijd en de sociale uitbuiting. Als in de begroting van het Brussels Gewest via de post wetenschappelijk onderzoek en via de bicommunautaire materies van het Gemeenschappelijke Gemeenschapscollege meer geld komt, hoop ik dat het goed zal worden besteed en dat die studies ook leiden tot ernstige aanbevelingen.

Ik was het helemaal eens met mevrouw Foucart toen zij zegde dat de aanbevelingen, door mijn vriend de heer Paul Galand geformuleerd, die daarna door de voltallige

Commissie zijn bijgeschaafd, alle aandacht verdienen van ons College en van onze Assemblée en ook van de toekomstige regeringen.

Ik hoop dus dat men de gegevens in kaart zal blijven brengen, maar dat men tegelijkertijd de signaalfunctie ervan zo concreet mogelijk vertaalt. Dat zal mevrouw Van Tichelen graag horen. Armoedebestrijding en strijd tegen sociale uitsluiting is niet alleen een taak voor de OCMW- of andere hulpverlening, maar allereerst is het een kwestie van het organiseren van de sterke sectoren van de economie, van de politiek, van de huisvesting, van de tewerkstelling en van de samenleving in het algemeen. Wij mogen verwachten dat niet alleen de feiten worden aangegeven, maar ook dat deze signaalfunctie nog wordt versterkt.

Uit de vele elementen die voorhanden zijn vermeld ik er één, de gezondheidszorg. Ik vind dat onze Commissie niet ver genoeg is gegaan. Er werd wel gezegd dat nieuwe sociale ziekten opduiken. De heer Eylenbosch, die weet wat hij zegt — ik ken hem al vijftien jaar en ik heb een enorm respect voor hem — zegt dat nu een groot gedeelte van de Brusselse «onderlaag van de bevolking» niet meer aan een betaalbare gezondheidszorg geraakt. Dat is een enorm groot signaal. Ons College moet dat probleem doorgeven aan het observatorium van de gezondheid, dat wij met veel tam-tam hebben opgericht. Ook daar worden studies gemaakt en ik betwijfel het nut ervan niet. Uit de aanduidingen van de heer Eylenbosch en uit andere gegevens kan men niet anders dan vaststellen dan dat de gezondheidszorg voor de armen, voor de uitgestoten, voor veel éénoudersgezinnen, onbetaalbaar wordt. Twintig procent van de mensen zijn niet meer in orde met de sociale verzekeringen en kunnen of durven niet meer naar een arts gaan. Deze gegevens moeten worden doorgegeven aan de verantwoordelijken van het observatorium van de gezondheidszorg.

Ik vind dat het programma dat wij aan het observatorium hebben opgelegd, moet worden geamendeerd. Ik vind dat zij een nieuw vijfjarenplan moeten volgen om met man en macht prioritaair aan het probleem van de toegankelijkheid van de gezondheidszorg voor allen te kunnen werken. Het signaal uit deze studie moet worden doorgegeven.

Ik ga akkoord met de aanbevelingen die de Commissie ons vraagt. Ik had er graag nog een paar andere bij gezien die nu hier en daar in het verslag staan vermeld. Ik pik er twee uit. Ook uit het verslag blijkt dat het jammer is dat het Brussels Gewest en de bicommunautaire sector niet zijn vertegenwoordigd in het vierde Europees Programma Armoedebestrijding.

Ik heb daarvan zowat mijn stokpaardje gemaakt, omdat ik één van de verantwoordelijken was die Brussel in het vierde Europese programma vertegenwoordigde. Nu nog bestaan er in Brussel initiatieven die voortbouwen op de steun en de inspiratie, die zij van dat tweede Europese programma hebben gekregen. Het is dus wel heel jammer dat wij in dat vierde programma niet vertegenwoordigd zijn. Ik heb het college destijds aangehaand om eigen of desnoods externe medewerkers te mobiliseren, zodat het aan het vierde programma zou kunnen deelnemen. Op dat ogenblik was dat immers nog perfect mogelijk. Toch antwoordde men mij dat het te laat was, dat men niet tijdig op de hoogte was gebracht en de zaak niet had kunnen voorbereiden. Men kan er het *Beknopt Verslag* of de *Handelingen* op nalezen. Onze afwezigheid bij het vierde Europese programma is een bijzonder slechte zaak, die in de toekomst best wordt vermeden. Dat wij toch nog kunnen profiteren van het Europese sociale programma kan niet meer zijn dan een troost. Het is en blijft bijzonder jammer dat Brussel, waar de armoede een enorme omvang heeft aangenomen, ontbreekt in dit vierde Europese programma. Ik dring er daarom op aan dat alsnog pogingen worden ondernomen om daarin toch nog betrokken te geraken, zij het alleen maar als waarnemer.

De reden waarom het college niet tijdig op de hoogte was, is eenvoudig: wij hebben geen enkele Minister of Staatssecretaris die zich op de eerste plaats met deze materie bezighoudt. Zij hebben allemaal hun handen vol met andere zaken en kunnen slechts sporadisch interesse voor deze problematiek tonen. Bij de formatie van een volgende Regering moet men aan één of mogelijk twee regeringsleden de eindverantwoordelijkheid toevertrouwen voor een beleid ter bestrijding van armoede en sociale uitsluiting. Zij mogen die titel gerust in de hoofding van hun briefpapier opnemen en zich in de media als armoedebestrijders profileren. Belangrijkste is dat een regeringslid of liever nog een bi-communaitair duo continu hiervoor aandacht heeft. De problematiek is transversaal en alomtegenwoordig, maar als niemand daarvoor eindverantwoordelijkheid neemt, waakhond speelt en de Collega's voortdurend aanspoort om echt werk te maken van een armoedebestrijding, dan zal een beleid hiervoor nooit tot stand komen.

Binnen afzienbare tijd wordt er opnieuw gesaneerd in de budgetten. Allicht zullen opnieuw de OCMW's en vooral de armen en iedereen die het zonder enige verdediging moeten stellen hiervan het slachtoffer zijn. Ook dat is een reden om bij een volgende formatie ervoor te zorgen dat deze materie voldoende aandacht krijgt. (*Applaus.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, ik wens vooraf de Voorzitter van de Commissie en de beide rapporteurs te danken. Zij kregen inderdaad een massa documentatie te verwerken die buitengewoon interessant was, maar door de heterogeniteit van de problematiek, ook buitengewoon moeilijk.

Ik heb er in de Commissie voor de Sociale Zaken reeds op gewezen dat de cijfers die in het rapport over kansarmoede en extreme armoede voorkomen, niet echt nieuw zijn. Wij kennen de harde waarheid die erachter steekt, mijnheer Cauwelier. Bovendien zijn zij reeds gedeeltelijk achterhaald.

Verwijzend naar de politieke actualiteit van het voorbije weekend in Vlaanderen, maar vooral in Brussel, sta ik erop hier te herhalen dat de fundamenten voor de strijd tegen de armoede gelegd moeten worden in het stelsel voor de sociale zekerheid. Ik bevestig hiermede wat mevrouw Foucart hierover op uitstekende wijze heeft gezegd. Wij moeten de grote verworvenheden uit het verleden behouden en ze verbeteren en aanpassen aan de nieuwe maatschappelijke gegevens. Indien wij daar niet in slagen, zullen wij ongetwijfeld evolueren naar een toestand zoals wij die kennen in de voorsteden van de Amerikaanse agglomeraties, waar armoede en bestaansonzekerheid niet de uitzondering zijn, maar veeleer de algemene regel voor een aanzienlijk deel van de bevolking.

Aansluitend bij de serene discussie in de Commissie en bij de uiteenzetting van de heer Eylenbosch, voorzitter van de Conferentie van OCMW-voorzitters, wil ik mede namens het College een aantal bedenkingen formuleren.

Mevrouw Foucart, wij zullen aan het Verenigd College voorstellen een aantal maatregelen te nemen om het verzamelen van gegevens bij de OCMW's te vergemakkelijken. Dat was overigens een verzoek van de Commissie. In eerste instantie zullen vragenlijsten in verband met de verdeling van het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn worden gescheiden van deze bestemd voor het opstellen van het verslag over de armoede. Dit zal de OCMW's de mogelijkheid bieden aan één en ander meer tijd te besteden. De gegevens zullen op die manier ook sneller kunnen worden verzameld en zullen eveneens betrouwbaarder zijn. Op het ogenblik worden de vragenlijsten

en het handboek volledig herzien door werkgroepen waarvoor alle OCMW's worden uitgenodigd.

De heer Béghin en de heer Galand hebben vragen gesteld over het personeel en over de wenselijkheid van een sociaal observatorium. Ik kan hen bevestigen wat ik daarover in de Commissie reeds heb gezegd. Vanaf 1 januari 1995 worden de personeelsleden van de provincie Brabant toegewezen aan de verschillende administraties die actief zijn binnen het Brussels Gewest. Een aantal personeelsleden zullen ter beschikking worden gesteld van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. Zij zullen de basis vormen van een cel die de OCMW's de nodige logistieke steun kan verlenen bij het vervullen van hun opdracht in verband met het verzamelen van de gegevens die wij hen vragen.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voorziet in belangrijke middelen om de plaatselijke besturen te informatiseren. Indien nodig, mijnheer Béghin, zullen wij een aanvullend budget vrijmaken om elk OCMW toe te laten in dezelfde omstandigheden aan deze dossiers te werken.

Voor de aanvragen tot sociale hulpverlening worden niet alle OCMW's met dezelfde soorten problemen geconfronteerd. Tegelijkertijd blijkt dat sommige OCMW's bij het vervullen van hun wettelijke opdracht heel wat creativiteit en originaliteit aan de dag leggen. Wij stellen dan ook voor in de toekomst met deze feiten rekening te houden, onder meer bij het verdelen van de middelen van het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn. Ik heb er reeds op gewezen dat het verslag 1993 ons niet zoveel wijzer maakt. In de toekomst is het dan ook essentieel van bij het begin van het onderzoek de resultaten aan de werkelijkheid van het terrein te toetsen en eveneens een ontmoeting met de basiswerkers te organiseren. Ook dit werd overeengekomen.

Er werd ook uitvoerig gediscussieerd over de vraag of het niet mogelijk is de grenzen van armoede, kansarmoede en extreme armoede vast te leggen. Ik ben ervan overtuigd dat dit mogelijk moet zijn, want dan zouden we, al was het maar op kwantitatief gebied, een aantal vergelijkingen kunnen maken. Brussel wordt echter ook geconfronteerd met een aantal specifieke uitgavenposten die men elders niet of in mindere mate terugvindt. Ik denk hier bij voorbeeld aan de hogere uitgaven voor huisvesting. Ik ben ervan overtuigd dat we kunnen meewerken aan het vastleggen van of zoeken naar een Brusselse armoedegrens. Dat mag echter niet willekeurig gebeuren, maar moet een wetenschappelijke basis hebben.

Voor de onderwerpen die eerst aan een diepgaand onderzoek moeten worden onderworpen, zullen we een beroep doen op de medewerking van onze Collega's van de Brusselse Regering, want er zijn een groot aantal zuiver regionale onderwerpen naar boven gekomen. Behalve de toegang tot de gezondheidszorg werd ook de huisvestingsproblematiek uitvoerig behandeld. Andere prioritaire aandachtspunten zijn de éenoudergezinnen en de sociaal-professionele reïntegratie. We hebben de vraag van de commissie genoteerd en in de komende dagen zal het Verenigd College een definitieve beslissing nemen over de aanwijzing van de wetenschappelijke ploeg die het eindverslag 1994 zal opstellen en afronden. Bij het begin van de maand april zullen de OCMW's de nodige vragenlijsten krijgen en rekening houdend met deze elementen denken we dat het verslag 1994 binnen de met de commissie afgesproken termijn ter beschikking zal kunnen worden gesteld.

Mijnheer de Voorzitter, ik besluit met twee belangrijke opmerkingen. Er werd meer dan eens gesproken over een grote nood aan meer coördinatie. Ik zeg niet dat meer coördinatie niet nodig is, maar ik kan toch ook niet voorbij gaan aan wat ik in mijn eerste uiteenzetting in de commissie heb gezegd. In vergelijking met de twee andere regio's is de armoede in Brussel

merkbaar groter, breder en dieper. We stellen echter vast dat het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn voor 1 miljoen inwoners 330 miljoen ter beschikking heeft. In Vlaanderen heeft het Fonds voor Integratie en Kansarmoede aan de stad Antwerpen, die slechts 500 000, dus de helft van het aantal inwoners van Brussel telt, 424 miljoen gegeven.

Mijnheer Cauwelier, het sociaal drama voor Brussel is, mijns inziens, dat Brussel als een magneet op de twee andere regio's en zelfs op de derde wereld werkt. Ik verklaar mij nader: de armoede in Brussel is geen echte Brusselse armoede; het is een armoede die werd geïmporteerd. Probleem is dat de Brusselse regio voor de oplossing ervan financieel niet gewapend is. De middelen daartoe zullen — of wij dat nu graag hebben of niet —, hoe dan ook, van elders moeten komen.

De vraag waar die middelen vandaan moeten komen, is naar mijn oordeel fundamenteel voor het Brussels Gewest en zal in de volgende 10 jaar ongetwijfeld een antwoord moeten krijgen. Wellicht is er hier vandaag wat teveel gesproken — dat is misschien onvermijdelijk — over de studies en te weinig over de middelen. Naar analogie van een Frans spreekwoord dat zegt: *Faute de grives, on mange des merles*, ik zou zeggen dat wij bij gebrek aan middelen te veel spreken over studies.

Ten slotte vraag ik aan de heer Cauwelier om ons niet voortdurend om de oren te slaan met de vraag om een beroep te doen op het Europees armoedeprogramma. Wij hebben in de bicommunautaire sector reeds heel wat katjes gegeseld. Gun ons dus even de tijd om na te gaan of wij inderdaad op die vraag kunnen ingaan. In ieder geval beloof ik hem dat wij, mocht het mogelijk zijn kredieten los te krijgen van dat beleidsniveau, dat niet zullen nalaten. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Messieurs les Rapporteurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous voici au terme du premier rapport sur l'état de la pauvreté. Au nom de mon Collègue Rufin Grijp et en mon nom personnel, je tiens à remercier très cordialement les rapporteurs pour la qualité de leur travail et de leurs recommandations, la Présidente de la Commission des Affaires sociales de notre Assemblée qui a inauguré sa présidence par le rapport sur l'état de la pauvreté et qui a fait preuve de beaucoup d'écoute et d'une attention soutenue, ainsi que les membres de ladite Commission qui ont pris beaucoup de temps pour étudier un rapport long et difficile, afin de débattre, en dehors de toute polémique, d'un sujet qui suscite parfois de tels sentiments de révolte qu'ils nous font oublier la nécessaire réflexion rationnelle.

Tel est bien l'objectif que nous avons voulu donner à ce premier rapport: initier un sens, susciter la réflexion, donner à penser en matière de politiques nouvelles, ce qui va plus loin qu'un simple constat de la pauvreté. Je sais gré à Luc Carton et à son équipe de la Fondation Travail-Université d'avoir pu réaliser cette entreprise difficile qu'est la rédaction d'un rapport qui constitue, au-delà des clivages politiques et philosophiques, un moyen de penser, de discuter, d'améliorer les politiques et de réorienter les pratiques.

Le sujet est d'importance; il est peut-être un des tout premiers que le politique se doit de prendre en compte.

Une des premières conclusions à tirer de ce rapport est que la pauvreté doit être traitée à travers toutes les politiques, tous les niveaux de pouvoir, mais aussi tous les domaines de compétence. En effet, la pauvreté atteint près de 10 pour cent de la population et l'exclusion sociale 30 pour cent. Ce sont deux chiffres impressionnants et intolérables dans une société démocratique.

cratique, d'autant plus qu'il faut bien constater leur augmentation d'année en année, voire de mois en mois, nous signalent les CPAS. Que constate-t-on dans le rapport ?

Les mécanismes sociaux mis en œuvre par les CPAS et les politiques sociales dans un sens large, parviennent à contenir plus ou moins le phénomène des sans-abri. En effet, l'octroi du minimex et de l'aide sociale, même si le nombre de personnes bénéficiaires s'accroît, parvient pourtant à empêcher que trop de personnes vivent sans toit. Certes, il est choquant de constater que les maisons d'accueil et les asiles de nuit doivent offrir près de 1 000 lits, occupés à plus de 90 pour cent. C'est inquiétant de savoir que cet hiver nous avons dû ouvrir plus de 100 places dans les asiles de nuit. Sans compter les personnes qui ont choisi de rester dans les gares, qui squattent ou qui dorment à la petite semaine chez des personnes de leur connaissance. Ce phénomène grave n'a cependant pas atteint Bruxelles dans les mêmes proportions que les autres villes européennes, grâce sans doute aux politiques sociales.

Ce que nous dit le rapport c'est que les politiques sociales, malgré leur efficacité, ne peuvent à elles seules enrayer les mécanismes de pauvreté et d'exclusion sociale. C'est d'autant plus important que ces politiques sociales sont elles-mêmes menacées par des phénomènes qui s'accroissent : la toxicomanie, la hausse du nombre de candidats réfugiés politiques, les clandestins, les délocalisations d'entreprises, les licenciements à coup de prépension, donc à charge des budgets publics... Je cite encore l'augmentation des loyers, la transformation du contrat d'emploi en contrat d'entreprise avec statut d'indépendant, en plus de phénomènes incontrôlables comme l'allongement de la durée de vie, la mécanisation et la diminution des postes de travail de faible qualification.

Il est choquant pour la population de subir la précarité depuis 1973, année de la première crise pétrolière, sans apercevoir le bout du tunnel toujours annoncé mais jamais aperçu. Il est inacceptable que certains puissent réaliser des profits grâce à la spéculation alors que nous manquons de moyens pour créer des emplois ! Si nous voulons que notre système démocratique survive, il faut que tous les acteurs se resaisissent sur base du premier rapport sur l'état de la pauvreté, y compris les secteurs économiques qui ont eux aussi le devoir de contribuer à redresser la barre. La Commission communautaire commune ne peut pas tout, mais les membres de son Assemblée sont membres d'autres assemblées parlementaires : la Commission communautaire française, la *Vlaamse Gemeenschapscommissie*, parfois le Sénat ou la Chambre, les Conseils des Communautés, des Conseils de CPAS ou de Conseils communaux.

Le rapport signale que Bruxelles souffre du nombre de pouvoirs qui la traversent, qui sont plus ou moins compétents mais qui rarement parviennent à coordonner leurs actions, à coopérer

Des exemples :

1. Dans les asiles de nuit, arrivent de plus en plus souvent des toxicomanes, des clandestins, voire des personnes qui y sont envoyées par d'autres institutions, comme le « petit château ». Bruxelles ne pourra évidemment pas accueillir à elle seule toutes ces personnes qui intensifient le phénomène de la pauvreté ou qui rendent inopérants les mécanismes mis en œuvre.

2. La politique du logement social ne pourra jamais combler l'accroissement du prix du logement privé.

3. Les exclusions du chômage renvoient vers les CPAS et les structures sociales un nombre croissant de personnes punies parce qu'elles ne peuvent pas s'adapter aux standards de vie imposés. Il n'est pas commode d'être original ! Revenons encore à la politique de l'emploi qui une année stimule l'emploi à temps partiel puis, l'année suivante, pénalise ceux qui ont fait ce choix de vie en leur supprimant les allocations de chômage.

4. Pourquoi tel dépliant d'information omet d'inventorier les organisations de lutte contre la pauvreté relevant de la Commission communautaire commune ?

J'exhorte donc, malgré des réflexes présents de repli régional ou malgré des prétextes économiques ou budgétaires, les autres niveaux de pouvoirs à ne pas délaissier Bruxelles, favorisant ainsi l'exclusion sociale ou se concurrençant inutilement au détriment de l'objectif politique qui est le nôtre : la lutte contre l'exclusion sociale.

Le Collège réuni a déjà entrepris de nombreuses initiatives dans ce sens. Je tiens à les énumérer rapidement :

— la stabilisation du Centre d'accueil d'urgence Ariane doté de 6,5 millions et de onze travailleurs, qui sera bientôt relogé adéquatement à Forest, grâce à la Région;

— le renforcement des trois maisons d'accueil dont les subventions ont triplé pour augmenter le nombre des travailleurs et les rémunérer à 100 pour cent des barèmes officiels;

— la mise sur pied d'un asile de nuit permanent de deux fois 24 lits;

— un système d'extensions en cascade d'asiles de nuit complémentaires pendant l'hiver;

— une coordination des initiatives publiques et privées afin de préparer les actions à mener pendant l'hiver afin que toute personne qui le souhaite, trouve un toit;

— l'expérimentation de cinq projets publics et privés d'accompagnement de personnes qui sortent de maisons d'accueil;

— le soutien des centres de contact de la Ville de Bruxelles;

— l'engagement de 2 000 000 francs, pour la création d'un centre d'hébergement des personnes issues du milieu de la prostitution et de la traite des êtres humains;

— le soutien d'un système d'appartement pour ex-prisonniers;

— le renforcement des organismes d'informations sociales que sont le Centre de Documentation et de Coordination sociale, Infor-Homes et Home-Info;

— l'accroissement des subventions aux Centres de service social, qui, parallèlement aux CPAS, répondent aux demandes sociales des publics les plus fragilisés, de manière à ce que ces centres puissent bénéficier de 100 pour cent des subventions nécessaires par le paiement des travailleurs aux barèmes légaux;

— des moyens complémentaires aux Services d'aide aux familles pour engager des travailleurs complémentaires : aides familiaux, assistants sociaux, aides ménagères;

— la création de 95 nouvelles places d'accueil pour personnes handicapées;

— l'élaboration d'un fichier signalétique informatisé pour les CPAS;

— un plan pluriannuel d'investissement de 1 060 millions pour améliorer les établissements pour personnes âgées, pour construire de nouvelles formes d'établissements, pour les établissements pour personnes handicapées et pour les maisons d'accueil;

— une subvention exceptionnelle à l'association des « Trois Pommiers » qui accueille des mères célibataires, des personnes âgées et des personnes handicapées, afin d'étendre son action.

Qu'est-il maintenant envisagé en parallèle avec l'élaboration du deuxième rapport « Pauvreté » ?

D'ores et déjà, nous préparons l'hiver prochain. Ce matin, une évaluation des actions entreprises au cours de cet hiver a été

faite. Une coordination plus opérationnelle sera mise sur pied entre les initiatives existantes: asiles de nuit, maisons d'accueil, téléphone vert, Ariane, CPAS, centres de service social, ...

Le système nouveau d'appartements supervisés et sa structure de coordination seront poursuivis sur une base réglementaire.

La mise en œuvre d'un centre d'hébergement pour personnes soumises à la traite des personnes est prévue.

Quant aux CPAS, une relecture systématique du fichier signalétique est en cours. Le fichier amélioré sera transmis pour le 15 avril afin que les CPAS disposent de plus de trois mois pour le compléter.

Nous envisageons d'une part, d'équiper de manière convenable chaque CPAS pour compléter les données du fichier signalétique et, d'autre part, d'organiser la formation à l'usage du fichier de deux agents par CPAS.

La répartition du Fonds spécial de l'Aide sociale fera l'objet de quatre nouvelles règles qui tiennent compte de manière plus importante des pratiques et initiatives à l'égard des publics fragilisés. Le Collège réuni a décidé ce matin d'octroyer trois avances trimestrielles aux CPAS, à valoir sur les dotations à attribuer en 1994.

Les premiers paiements doivent parvenir dans les prochains jours. De plus, le Collège réuni a pris deux décisions au sujet du Fonds spécial d'Assistance et l'intervention des maladies sociales. Le Fonds spécial d'Assistance intervient pour couvrir le coût de santé des malades indigents. Les maladies sociales sont la dialyse rénale, la maladie bleue, la leucémie. En 1987, la Communauté flamande a modifié le critère d'intervention en considérant que c'est le domicile du malade qui détermine les conditions de subventionnement et non plus le critère d'appartenance de l'établissement hospitalier. La Communauté française a pris la même décision en 1989. En mai 1992, à la demande du Collège réuni, le Comité de concertation Gouvernement-Exécutifs a décidé de se rallier aux conclusions du Conseil d'Etat qui confirmait la position du Collège réuni en vertu de laquelle le critère pour déterminer l'autorité compétente est l'appartenance de l'hôpital ou le défaut d'appartenance à l'une ou l'autre Communauté. Malgré cette décision, la Communauté flamande tant pour le passé que pour l'avenir et la Communauté française pour l'avenir, n'acceptent pas de se rallier aux conclusions chiffrées du groupe de travail constitué pour en déterminer les conséquences financières.

Il a donc été décidé de saisir à nouveau le Comité de concertation afin qu'il impose aux Communautés une ligne de conduite pour le remboursement des factures aux hôpitaux. Ce sont presque 100 millions qui sont dus à des hôpitaux depuis 1987, dont une part à des hôpitaux publics bruxellois.

Le Collège réuni a également approuvé un projet d'ordonnance à soumettre au Conseil d'Etat, visant à modifier la compétence du Conseil consultatif. En effet, depuis 1989, la Province n'est plus à même de constituer la commission *ad hoc* chargée d'instruire les demandes introduites au Fonds Spécial d'Assistance. 800 dossiers sont en souffrance, dont de nombreux introduits par des CPAS qui ne peuvent obtenir de remboursement. Nous avons donc décidé de rendre compétente la Section « Famille » du Conseil consultatif pour introduire les demandes d'intervention et la Commission de coordination pour statuer en cas de recours.

Je compte proposer très prochainement quatre actions nouvelles:

1° J'ai demandé au Centre de Documentation et de Coordination sociale d'envisager la création d'un service destiné à répondre aux demandes de renseignements qui leur seraient

faites par les assistants sociaux des CPAS. En effet, ceux-ci doivent pouvoir faire appel à une banque de données; le Centre de Documentation et de Coordination sociale me semble être cette source d'information juridique et sociale.

2° J'étudie la possibilité d'affecter des travailleurs venant de la Province aux CPAS afin qu'ils renforcent les équipes administratives et sociales. Afin de répondre à la recommandation de l'Assemblée, ces travailleurs pourraient aider les CPAS à tenir des données sur leur public et à renforcer les équipes sociales afin d'organiser des cellules d'informations sur les droits sociaux, en matière de logement notamment.

3° Je souhaite mettre sur pied un fonds spécial destiné à aider les CPAS à accueillir les candidats réfugiés politiques en même temps que je tiens à ce que la répartition de ces candidats sur tout le territoire national soit réellement effectuée. Il faut aussi pouvoir interpeller le Ministre de l'Intérieur sur l'arrivée constante de clandestins.

4° J'élabore un programme dans le cadre du prochain plan d'action spécifiques « Pauvreté 4 » de l'Union Européenne. Ce programme s'axe sur deux orientations: l'accès à la justice et l'accès à la santé. Il s'agit d'établir des relations plus étroites entre les acteurs sociaux et les professionnels de la justice et de la santé. Ceux-ci ne sont pas toujours formés à recevoir les publics en difficulté. Ils connaissent bien des personnes en général mais ne savent pas à quelles organisations avoir recours pour les aider dans leur demandes spécifiques pour avoir droit à la justice ou à la santé. De plus, les travailleurs sociaux méconnaissent trop souvent les métiers de la justice et de la santé. L'objectif est d'établir des réseaux, des coopérations et des formations mutuelles avec les publics concernés.

Tout est prêt à mon sens pour entreprendre sans tarder la mise en œuvre du rapport 1994. Je me félicite que la Commission recommande d'envisager la pauvreté dans son contexte actuel, c'est-à-dire comme un ensemble de situations qui vont de la précarité à l'exclusion sociale et comme un phénomène aux formes multiples. Notre prochain rapport devra affiner les chiffres de 1993 et établir un seuil spécifique à la situation bruxelloise qui nous permette de suivre de près l'évaluation de la pauvreté.

Nous avons mis en route une stratégie de conseil et d'aide aux CPAS pour compléter le fichier signalétique. Il a fait ses maladies de jeunesse en 1993.

En 1994, nous devons avoir un outil performant et fiable. Nous faisons appel à la bonne volonté des CPAS pour qu'ils mettent toute leur énergie à accomplir ce travail, peut-être lourd, mais bien utile pour les politiques. Le fichier signalétique est aussi un outil pour que chaque Conseil de l'Aide social suive sa situation et puisse en tirer des conclusions.

Je suis conscient de la nécessité de consulter mieux les CPAS; nous avons déjà ébauché cette consultation et nous l'intensifierons. Mais nous mettons aussi en route, en plus des concertations sur les sans-abri, une concertation globale avec tous les acteurs du terrain associatif, qui, depuis un an, se réunissent tous les quinze jours.

Je proposerai bientôt qu'une structure légère de concertation permanente soit mise sur pied auprès du Collège réuni afin de suivre les rapports « pauvreté », d'informer sur ce qui se passe au jour le jour sur le terrain et aussi d'élaborer une concertation et une collaboration entre les acteurs publics et privés. Cette structure devrait être composée des présidents et secrétaires de CPAS, de services sociaux des hôpitaux, d'associations spécialisées et de travailleurs de première ligne.

Une étude de trajectoire de l'exclusion sociale ou de la réinsertion est une priorité qui devra faire l'objet d'un cahier des

charges précis. Une telle étude originale est délicate car sa réalisation est à la frontière du marquage social.

Des actions concrètes s'élaborent — je les ai énoncées — tant à l'égard des CPAS que du secteur associatif.

Enfin, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que nous avons effectué un pas remarquable en disposant de cet outil précieux qu'est le « Rapport sur l'Etat de la Pauvreté ». Je ne vous cache pas que je serais particulièrement amer s'il ne devait demeurer qu'un outil statistique, une belle étude de plus. Le rapport montre clairement ce que sont les difficultés et les défis d'un chemin dans lequel nous nous devons de nous engager, avec audace sans doute mais dès aujourd'hui. C'est un souhait que je formule à titre personnel et j'espère vivement que chacun d'entre nous aura à cœur de l'utiliser comme ce qu'il est en réalité : un manuel pour l'action politique volontaire et résolument progressiste ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Vraagt iemand het woord ?

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

Nous voterons tout à l'heure sur les recommandations.

We zullen straks over de aanbevelingen stemmen.

La séance de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est suspendue.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie wordt geschorst.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 55.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16 u. 55.

Elle est reprise à 18 h 35.

Ze word hervat om 18 u. 35.

M. le Président. — La séance de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est reprise.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie wordt hervat.

RAPPORT SUR L'« ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

Vote nominatif

VERSLAG OVER DE « STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Naamstemming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition de recommandations.

Aan de orde is de naamstemming over het voorstel van aanbevelingen.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

55 membres sont présents.

Tous votent oui.

49 votent oui dans le groupe linguistique français.

6 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

Uitslag van de stemming.

55 leden zijn aanwezig.

Allen stemmen ja.

49 stemmen ja in de Franse taalgroep.

6 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte les recommandations de la Commission des Affaires sociales relative au rapport sur l'« état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale ».

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering de aanbevelingen van de Commissie voor de Sociale Zaken betreffende het verslag over de « staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest » aan.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. Adriaens, André, Beauchier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Dery, Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Thys, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep :

De heren Anciaux, Cauwelier, mevrouw Creyf, de heren Grijp, Vandenbossche en Vandenbussche.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 40.*

De plenaire vergadering is om 18 u. 40 gesloten.

ANNEXES

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

Par lettre du 28 février 1994, le Collège réuni de la Commission communautaire commune transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté du Collège réuni du 10 février 1994 modifiant le budget administratif 1994 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 0 de la division 01.

Pour information.

BIJLAGEN

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

Bij brief van 28 februari 1994, zendt het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het besluit van het Verenigd College van 10 februari 1994 tot wijziging van de administratieve begroting 1994 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 0 van afdeling 01.

Ter informatie.